



SMBV2A

Syndicat mixte du bassin versant Aveyron amont

16 rue de la muraille 12390 RIGNAC

Téléphone : 05.65.63.58.21

Courriel : contact@aveyronamont.fr

CONTRAT DE RIVIERE AVEYRON AMONT

DOSSIER DEFINITIF

Version 05/2018



Partenaires financiers :



SOMMAIRE

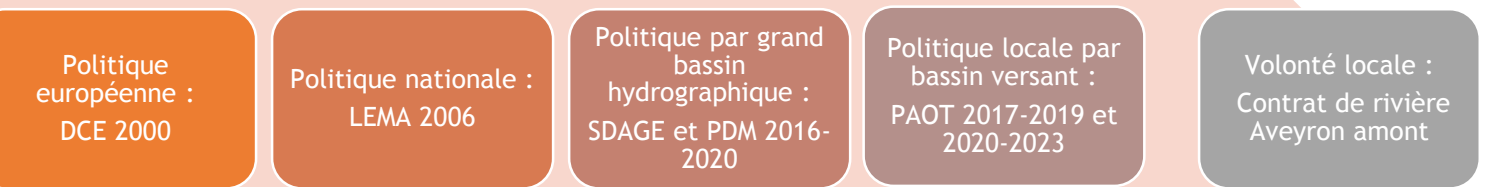
I.	LA PROCEDURE DU CONTRAT DE RIVIERE AVEYRON AMONT.....	3
A.	CONTEXTE REGLEMENTARE.....	3
1.	De la politique européenne a la politique locale, vers le bon état des cours d'eau	3
2.	Les autres outils de gestion transversaux.....	4
B.	HISTORIQUE DE LA MISE EN AGENDA POLITIQUE D'UN NOUVEAU CONTRAT DE RIVIERE AVEYRON AMONT.....	5
1.	Les années 1990 et le premier contrat de rivière Aveyron amont.....	6
2.	La période de transition : milieu des années 1996 à 2009.....	6
3.	Une mobilisation progressive des collectivités territoriales sur la gestion intégrée à l'échelle du bassin versant Aveyron amont	7
4.	Le contrat de rivière Aveyron amont 2019-2022	7
5.	Le comité de rivière.....	8
6.	Le SMBV2A : la structure porteuse du contrat de rivière	9
7.	Les maitres d'ouvrages	12
8.	Les partenaires financiers.....	12
II.	ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE	13
A.	CONTEXTE GENERAL ET DYNAMIQUE DU TERRITOIRE.....	13
1.	Localisation géographique.....	13
2.	Les grandes entités paysagères.....	13
3.	Hydrographie du bassin versant	15
4.	Contexte socioéconomique.....	16
B.	QUALITE DES EAUX.....	18
1.	Eaux superficielles	18
2.	Eaux souterraines.....	22
C.	PRESSIONS ET USAGES.....	23
1.	Étiages et inondations	23
2.	Milieux aquatiques et naturels.....	24
3.	Alimentation en eau potable.....	24
4.	Assainissement	25
5.	Urbanisation.....	26
6.	Industrie et Artisanat	26
7.	Agriculture.....	26
8.	Sylviculture	27
9.	Loisirs liés à l'eau	27
III.	OBJECTIFS ET PRIORITES DU CONTRAT DE RIVIERE.....	29
A.	OBJECTIF DU CONTRAT DE RIVIÈRE AVEYRON AMONT	29
B.	LES ORIENTATIONS PHARES DU CONTRAT DE RIVIÈRE	30
1.	La gestion des eaux usées (station, réseau, pluvial, collectif, non-collectif) :	30

2. La lutte contre les pollutions diffuses liées aux activités agricoles :	33
3. La préservation et de la restauration des milieux aquatiques :	36
C. LES PRIORITES DU CONTRAT DE RIVIERE.....	40
IV. PLAN D’ACTIONS	42

I. LA PROCEDURE DU CONTRAT DE RIVIERE AVEYRON AMONT

A. CONTEXTE REGLEMENTARE

1. De la politique européenne a la politique locale, vers le bon état des cours d'eau



Les enjeux et les objectifs du territoire Aveyron amont devront être présentés au regard du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) 2016-2021, de son PDM (Programme De Mesures), et du PAOT (Plan d'actions Opérationnel Territorialisé).

a) *Directive cadre européenne sur l'Eau (DCE)*

La Directive Cadre sur l'Eau 2000/60/CE, issue du parlement européen, établit un nouveau cadre pour une politique communautaire de l'eau. Dans ce domaine, elle fixe des objectifs et des échéances par unité élémentaire, la masse d'eau ou « ME ». Les objectifs sont :

- l'atteinte du « bon état » des masses d'eau : écologique et chimique pour les ME superficielles, quantitatif et chimique pour les ME souterraines et bon potentiel écologique et chimique pour les ME fortement modifiés,
- la non détérioration de l'état des masses d'eau,
- la réduction des substances dangereuses prioritaires,
- le respect des objectifs spécifiques dans les zones protégées.

L'état des lieux, analysant l'incidence des pressions et évaluant la probabilité d'atteindre ou non l'objectif de bon état en 2015 fixe les échéances dérogatoires. Parmi les 45 masses d'eau sur le périmètre du contrat de rivière Aveyron amont, 10 ont une échéance de bon état en 2015, 11 en 2021 et 24 en 2027.

b) *Le Schéma D'Aménagement et de Gestion des Eaux et le Programme de Mesure Aveyron (SDAGE et PDM)*

Le SDAGE 2016-2021 du bassin Adour Garonne définit, pour une période de 6 ans, les priorités de la politique de l'eau permettant une gestion équilibrée et durable des milieux aquatiques et de leurs usages. 4 grandes orientations sont identifiées et déclinées en une série de dispositions :

- créer des conditions de gouvernance favorables, 37 dispositions
- réduire les pollutions, 43 dispositions
- améliorer la gestion quantitative, 21 dispositions
- préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques, 51 dispositions

Ces prescriptions sont traduites en mesures opérationnelles à l'échelle d'unité hydrographique de référence dans le PDM. Ce document décline, à l'échelle du bassin versant de l'Aveyron, les actions dont la mise en œuvre est nécessaire pour atteindre les objectifs environnementaux fixés par le SDAGE, en application de la DCE.

c) Le Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé Aveyron Amont (PAOT)

Les MISEN (missions interservices de l'eau et de la nature) déclinent le PDM en Plans d'Actions Opérationnels Territorialisés (PAOT) dans chaque département. Ce document adapte localement les actions et planifie leur mise en œuvre : identification du maître d'ouvrage de l'action, échéances de mise en œuvre, éléments de financement,

Les PAOT sont en cours de rédaction, le contrat de rivière permettra la mise en œuvre du PAOT Aveyron amont. Le symbole **Priorité** identifie ces fiches actions.

d) Le Contrat de rivière Aveyron amont

Le contrat de rivière Aveyron amont est un programme quinquennal d'actions multithématique, issu de la volonté des acteurs locaux, qui s'inscrit dans l'objectif d'atteinte du bon état des masses d'eau.

2. Les autres outils de gestion transversaux

a) Natura 2000

Le réseau Natura 2000 regroupe des sites naturels européens identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. L'enjeu est de concilier préservation de la nature et préoccupations socio-économiques. Ces sites font l'objet de DOCOB (documents d'objectifs) qui établissent un diagnostic et donnent des orientations de gestion.

Le bassin versant Aveyron amont abrite 5 sites natura 2000, selon la directive habitats, qui regroupent 44 habitats naturels et 33 espèces protégées (par exemple l'écrevisse à patte blanche, la loutre d'Europe, le chabot, le toxostome, plusieurs espèces d'odonates).

Les actions du contrat de rivière, conformes aux mesures des DOCOB, permettront de préserver les espèces remarquables en travaillant sur leurs habitats : restauration de la ripisylve, sauvegarde des zones humides,

b) Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Le SCOT est un projet de territoire qui fixe les grandes orientations d'aménagement et de développement durable pour les 10 à 20 ans à venir. Les thématiques abordées sont l'habitat, l'économie, les mobilités, l'agriculture, le commerce, le tourisme, l'environnement, le patrimoine, ...

Situé sur la partie médiane et aval du bassin versant, le SCOT Centre Ouest est en cours d'élaboration. L'approbation du SCOT est envisagée en 2019. Le diagnostic de territoire relève 7 enjeux transversaux dont la qualité du cadre de vie, qui est un des principaux atouts du territoire, et la prévention du risque inondation.

Ceci incite à préserver l'environnement, les paysages et les ressources et ainsi d'être en cohérence avec l'objectif du contrat de rivière Aveyron amont qui vise à une gestion durable des milieux aquatiques tout en contribuant à la prévention des inondations.

c) La Charte du Parc Naturel Régional des Grands Causses

Un Parc naturel régional est un projet de développement de territoire basé sur la préservation et la valorisation des patrimoines, le progrès social et l'innovation économique. La charte est la feuille de route signée par les collectivités locales.

Le Parc naturel régional des Grands Causses (PNRGC) est situé sur la partie amont du bassin versant. L'enjeu de la charte du PRGC 2008-2019 est de concilier préservation des richesses (faune, flore, patrimoine culturel...) et développement durable. Elle définit quatre axes stratégiques, déclinés en objectifs opérationnels :

- développer une gestion concertée du patrimoine naturel, culturel et paysager, dans le souci du respect des générations à venir,
- mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire une stratégie de développement d'activités centrée sur les initiatives locales et l'accueil d'actifs,
- renforcer l'attractivité et l'équilibre du territoire,
- renforcer la dynamique partenariale et la performance de la gestion du territoire.

Depuis sa création en 1995, le Parc mène un important programme de protection et de valorisation de la ressource en eau. Les actions visent principalement préserver et à gérer la ressource en eau, sauvegarder des habitats naturels caractéristiques, préserver un patrimoine bâti et des paysages de caractère et développer les énergies renouvelables. Un réseau complémentaire de stations de mesures permet par exemple de mieux appréhender l'état des ressources des masses d'eau souterraines. Ces opérations, engagées sur le bassin versant Aveyron amont, seront retranscrites en fiches actions du contrat de rivière.

d) Le schéma régional de cohérence écologique et la trame verte et bleue

La trame verte et bleue (TVB) est un réseau formé de réservoirs de biodiversité reliés par des corridors. Elle est déclinée localement par les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE).

Les actions du contrat de rivière Aveyron amont s'inscrivent dans ses objectifs de protection de la biodiversité, d'aménagement durable du territoire, de lutte contre la fragmentation et la dégradation des milieux naturels. Par exemple le contrat prévoit des actions de restauration de la continuité écologique, de restauration de ripisylves, de préservation de zones humides, ...

À noter :

Aucun document structurant en lien avec la gestion des étiages (type plan de gestion des étiages PGE) ou des inondations (type programme d'action de prévention des inondations PAPI) n'est approuvé à l'échelle du bassin versant Aveyron.

B. HISTORIQUE DE LA MISE EN AGENDA POLITIQUE D'UN NOUVEAU CONTRAT DE RIVIERE AVEYRON AMONT

Les impacts anthropiques remontent à « la nuit des temps », dès le XIX^{ème} siècle, et ils sont de plus en plus en plus visibles depuis les années 1960-70, en lien notamment avec le modèle de développement économique de cette époque (Trente Glorieuses) et l'aménagement du territoire en résultant.

1. Les années 1990 et le premier contrat de rivière Aveyron amont

L'historique débute à partir des années 1990, ce qui correspond à la période à laquelle les pouvoirs publics ont véritablement commencé à prendre conscience de l'état préoccupant de la ressource en eau sur le bassin versant de l'Aveyron :

- la ressource montre ses limites quantitatives: le faible débit d'étiage de la rivière Aveyron et de ses principaux affluents commence à inquiéter les différents gestionnaires et usagers,
- la qualité de l'eau est jugée inquiétante, altérée par les pollutions azotées et phosphorées. L'apparition fréquente de «bloom algal» traduit un phénomène d'eutrophisation en lien avec cette pollution organique et minérale,
- les milieux aquatiques montrent des signes importants de dégradation : une des conséquences est la diminution des capacités d'accueil pour la faune sauvage. Parallèlement, l'entretien régulier des berges des cours d'eau a été bien souvent abandonné, avec des conséquences supposées sur l'aggravation du risque inondation.

Le 1er contrat de rivière Aveyron amont est signé le 25 janvier 1991 à Rodez. Ses interventions qui se déclinèrent sur la période 1991-1996 traiteront les 4 principaux volets suivants :

- soutien d'étiage : il est acté le projet de barrage réservoir de Vimenet, sur la vallée du Cuge (affluent rive droite de l'Aveyron sur la Haute Vallée) destiné à soutenir les étiages de la rivière,
- amélioration de la qualité des eaux : les opérations concernent la construction ou l'extension de stations d'épuration, notamment à Laissac, Rodez et Villefranche de Rouergue, ainsi que les réseaux de collecte à caractère structurant. Afin d'assurer le suivi des résultats de ces opérations, l'étude de la qualité des eaux est renforcée (points de contrôle supplémentaires durant le contrat)
- aménagement de la rivière : en plus des opérations classiques de nettoyage de berges, est pris en compte l'aménagement des chaussées pour la transmission des débits réservés et affectés au soutien d'étiage, jumelé avec l'aménagement des ouvrages de circulation du poisson,
- aménagements de loisirs et usages touristiques (mise en valeur de la rivière) : la nécessité de mettre en place une étude diagnostic préalable des potentialités touristiques de la vallée est identifiée. De même, des projets de création de zones d'accès à la rivière ainsi que de mise en œuvre d'une signalétique doivent voir le jour.

Le montant prévisionnel est à l'époque d'environ 106 millions de francs, soit 16 millions d'euros, étant bien entendu que le coût du barrage au soutien d'étiage n'est pas intégré dans les clauses financières du contrat. Le bilan du 1er contrat de rivière Aveyron fait apparaître un taux de réalisation financier de 157,5 %, sans prendre en compte le projet de barrage de Vimenet qui n'a pu voir le jour. En effet, les programmes engagés ont été largement supérieurs aux prévisions, notamment en matière d'assainissement collectif. Seul le volet « mise en valeur de la rivière » n'a pas été traité à la hauteur de ses espérances.

2. La période de transition : milieu des années 1996 à 2009

Les acteurs du bassin versant Aveyron amont ont poursuivi et mis en œuvre plusieurs projets visant à améliorer l'état général des cours d'eau (création de syndicats hydrauliques et de cellules opérationnelles de rivière, remise à niveau de la végétation des berges, poursuite de l'assainissement

collectif, mise en œuvre du contrôle de l'assainissement non collectif, etc...). Toutefois, ils ne se sont jamais réinvestis concrètement dans un nouveau projet de gestion intégrée de l'eau.

Courant 2003 une première tentative est amorcée pour mettre en œuvre un nouveau contrat de rivière. Cette dernière initiative, bien qu'ayant obtenu des retours positifs, n'aboutira pas en raison du retrait forcé de son principal leader (pour raison de santé). Parallèlement, le dossier relatif à la construction du barrage au soutien d'étiage de Vimenet, fortement médiatisé, reçoit un avis défavorable des commissaires enquêteurs. À cette période, les tensions sous-jacentes autour de ce dossier n'aideront pas à concrétiser la mise en place d'un nouveau contrat de rivière.

3. Une mobilisation progressive des collectivités territoriales sur la gestion intégrée à l'échelle du bassin versant Aveyron amont

En 2009 une étude d'opportunité, sociologique et technique, conclut sur la pertinence de relancer un nouveau projet de contrat de rivière le territoire Aveyron amont autour de 6 enjeux principaux : quantité, qualité, milieux, économie-tourisme, connaissance, communication-sensibilisation.

À partir de 2010 les discussions se déroulent principalement entre les 3 structures intercommunales compétentes en termes de gestion des milieux aquatiques sur le territoire Aveyron amont : SIAH de la Haute Vallée de l'Aveyron, Rodez Agglomération et SIAV2A. Elles s'étaleront sur environ 2 années, jusqu'en 2012 où l'association de préfiguration du contrat de rivière Aveyron amont (APCRAA) sera constituée. Le fonctionnement de l'APCRAA est réellement effectif à partir de 2013, correspondant à la date de prise de fonction de l'animateur du contrat de rivière.

L'association de préfiguration, initiée par les 3 structures gestionnaires des milieux aquatiques a pour objet : de faire émerger le contrat de rivière et de préfigurer la création d'un syndicat mixte de bassin versant, ayant pour objet de mettre en œuvre et pérenniser les actions identifiées dans le contrat de rivière Aveyron amont.

Une réflexion importante a été menée en vue d'identifier la future structure porteuse de l'animation du contrat de rivière, dans une logique de fédération des moyens humains, techniques et financiers déjà existants. Le Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont (SMBV2A) a été mis en route au 1er janvier 2017 regroupant les communes et Rodez Agglomération. Il se substitue aux syndicats existants (SIAH de la Haute Vallée de l'Aveyron et SIAV2A) et à l'APCRAA.

4. Le contrat de rivière Aveyron amont 2019-2022

ANNEXE 4 : DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PLANIFICATION ADOUR GARONNE

Le périmètre du contrat est identique à celui du syndicat mixte du bassin versant Aveyron amont : des sources de l'Aveyron (Séverac-le-Château) jusqu'à la confluence avec le Viaur (Laguépie).

Le 15 juin 2015, la commission de planification du bassin Adour Garonne a validé le dossier sommaire du contrat de rivière Aveyron amont encourageant ainsi les acteurs du bassin versant à poursuivre le travail vers l'agrément du dossier définitif.



Le bassin versant
Aveyron amont :

Superficie : 1560 km²

Administratif : 1 région, 3 départements, 14
EPCI-FP, 93 communes

Collectivité porteuse : SMBV2A soit 74
communes, 10 EPCI-FP dont une agglomération.

Habitants : 100 000 habitants

Ainsi, et comme le prévoit la procédure, le comité de rivière a été installé le 11 janvier 2016. L'année 2016 a été consacrée à la définition et à la validation par le comité de rivière de la logique d'action, puis en 2017 des groupes de travail technique ont élaboré les fiches actions du contrat de rivière, contenu essentiel du dossier définitif.

5. Le comité de rivière

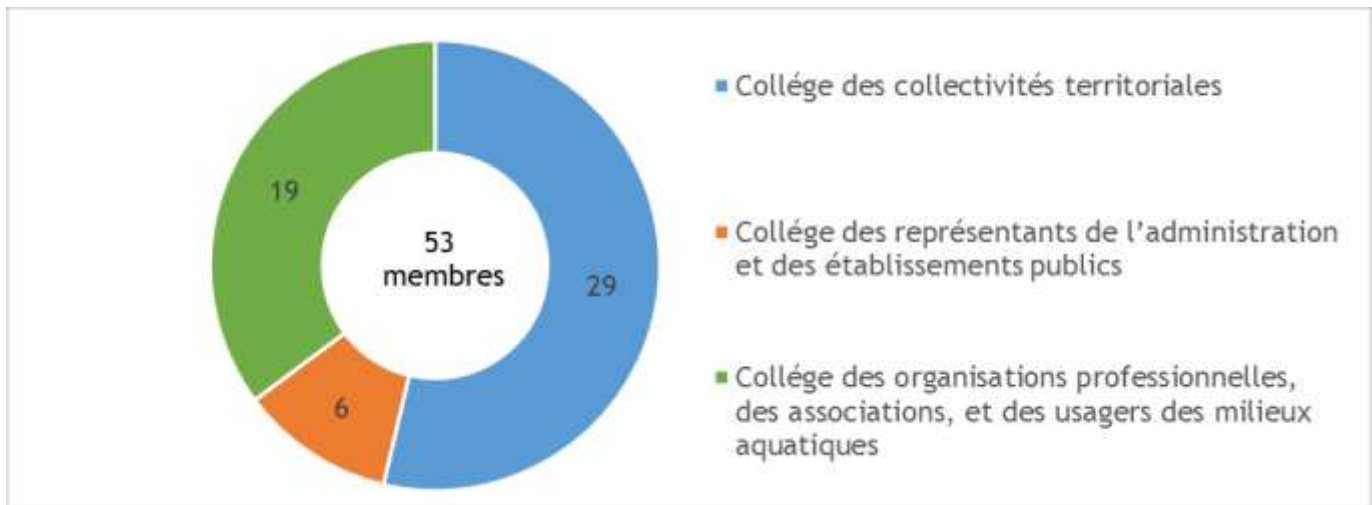
Le comité de rivière a été créé par l'arrêté inter-préfectoral du 23 novembre 2015. Cette instance regroupe l'ensemble des usages du bassin versant Aveyron amont, 53 membres sont regroupés dans trois collèges : les collectivités, les usagers (chambres consulaires, associations, comité départementaux ...) et les administrations. Ce parlement local de l'eau est chargé du pilotage, de l'élaboration et du suivi du contrat de rivière.

Le collège des collectivités territoriales regroupe : le Conseil Régional, le Conseil Départemental de l'Aveyron, le Parc Naturel Régional des Grands Causses, les Syndicats d'Adduction en Eau Potable prélevant dans le bassin versant, la communauté de commune Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron, le PETR, 18 membres du SMBV2A (soit 6 élus par secteurs géographiques Haute vallée, Moyenne Vallée et Basse Vallée).

Le collège des représentants de l'administration et des établissements publics regroupe : l'Agence de l'eau Adour Garonne, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Occitanie, la Direction Départementale des Territoires de l'Aveyron, représentant la DDT du Tarn et Garonne et de la Lozère, l'Agence Régionale de la Santé Midi-Pyrénées, l'Agence Française de la Biodiversité et le l'Office National des Forêts.

Le collège des organisations professionnelles, des associations, et des usagers des milieux aquatiques regroupe : le Comité Départemental Olympique des Sports de l'Aveyron, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aveyron, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, l'Agence Départementale du Tourisme de l'Aveyron, l'Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles d'Oc, l'association Arbres, Haies, Paysages de l'Aveyron, la Fédération Départementale de la Chasse en Aveyron, la Commission Territoriale Tarn Aveyron, la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron, l'Organisme Unique de Gestion Collective du bassin versant de l'Aveyron, l'association CANOPEE, le Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement de l'Aveyron, la

Ligue de Protection des Oiseaux de l'Aveyron, le Centres Régionaux de la Propriété Forestière de Midi-Pyrénées, la Fédération Départementale des Associations Agrées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de l'Aveyron, l'association Halieuti Aveyron Viaur, l'Association Rouergate des Amis des Moulins, l'Union Départementale des Associations de Familles.



6. Le SMBV2A : la structure porteuse du contrat de rivière

a) Son objet

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont (SMBV2A) a été mis en route au 1er janvier 2017 dans le but de porter le contrat de rivière. Le SMBV2A assure à l'échelle du bassin versant Aveyron amont les missions d'un Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Il a pour objet la gestion et l'aménagement durables des cours d'eau et milieux associés de son territoire, tout en contribuant à la prévention des inondations.

b) Ses compétences

Les compétences du syndicat s'inscrivent dans le cadre d'outils de gestion intégrée (SAGE, Contrat de Rivière, Plans pluriannuels de gestion, PAT, PAPI) et se traduisent par des missions de : animation, concertation, planification, communication, sensibilisation, assistance à maîtrise d'ouvrage, appui technique, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, planification et gestion intégrée de l'eau.

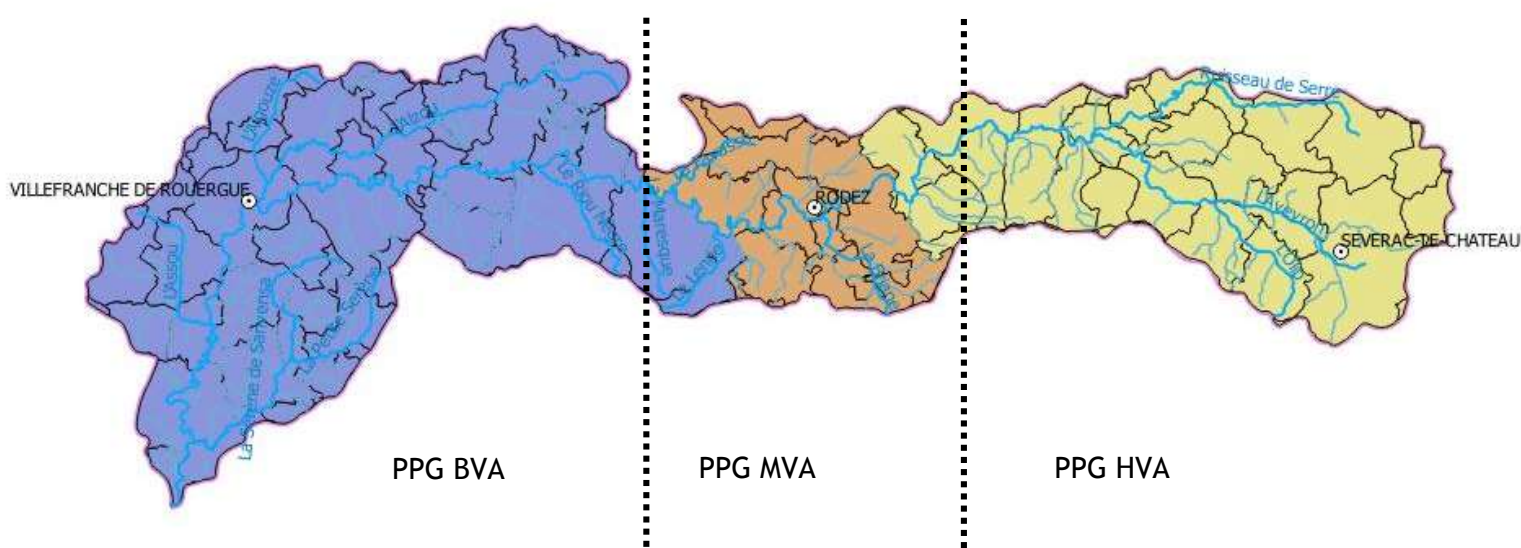
Ses deux blocs de compétences sont :

- **une compétence dite GEMAPI**, Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, telle que définie par l'article L.211-7 du Code de l'Environnement au titre de l'alinéa :
 - 1° : « Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique »
 - 2° : « Entretien et aménagement de cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau »
 - 5° : « Défense contre les inondations et contre la mer »
 - 8° : « Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines »
- **une compétence de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau (superficielle et souterraine) et des milieux aquatiques**

- animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- renforcer le suivi quantitatif et qualitatif de la ressource en eau et des milieux aquatiques (hors alimentation en eau potable et hors sites industriels et miniers)
- valoriser les richesses naturelles et le petit patrimoine bâti lié aux milieux aquatiques et les activités de loisirs liées à l'eau
- accompagner la gestion quantitative de la ressource en eau (hors alimentation en eau potable)

c) Ses programmations pluriannuelles

Les Plans Pluriannuels de Gestion des Milieux Aquatiques



Les « PPG » (programmes de gestion des milieux aquatiques), comme leur nom l'indique, sont consacrés aux travaux concernant les cours d'eau et milieux associés. Le territoire est couvert par 3 programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau : le PPG HVA (Haute Vallée), le PPG MVA (Moyenne Vallée) et le PPG BVA (Basse Vallée).

Les précédents programmes d'actions se sont concentrés sur l'amélioration de l'état de la ripisylve. Cependant pour atteindre les objectifs de bon état, les efforts entrepris seront poursuivis dans les nouvelles programmations en travaillant prioritairement sur les pressions hydromorphologiques : têtes de bassin versant drainées, affluents busés et recalibrés par des aménagements agricoles ou urbains, le piétinement du lit et des berges par le bétail, la présence de nombreux points d'abreuvement non-aménagés, l'absence de ripisylve ou une végétation inadaptée ...

L'outil PPG permet à la fois de mettre en œuvre des actions au plus près des enjeux et des problématiques locales et à la fois de créer une dynamique permettant la mise en place d'actions innovantes.

En bref :

- Le PPG HVA : 946 800 € d'investissement pour la période 2017-2021 (travaux et études) avec comme actions phares la mise en place de points d'abreuvements, la restauration hydromorphologique de la Serre, la restauration de la continuité écologique des petits affluents Brèves et Verlenque, une réflexion sur l'érosion des sols sur le bassin de l'Olip,
- Le PPG MVA : 1 218 208 € en investissement et fonctionnement de l'équipe rivière (3 agents) pour la période 2017-2021 avec comme actions phares la préservation des champs d'expansion de crues et la gestion des zones humides patrimoniales de l'Auterne, des travaux de renaturation des cours d'eau en contexte urbain (St Félix) ou agricole, l'inventaire et le suivi des foyers d'espèces invasives, un suivi des rejets polluants,
- Le PPG BVA : 1 117 474 € en investissement pour la période 2015-2019 avec comme actions phares la mise en place d'une gestion des zones humides patrimoniales associée à des travaux de renaturation des cours d'eau (Pourquiols et l'Assou), la mise en place de points d'abreuvements. En 2020, une année de travaux complémentaires sera engagée sur les secteurs identifiés prioritaires par le comité de rivière, suite aux résultats des études en cours.



De gauche à droite : resaturation hydromorphologique de la Serre, mise en place d'agropastoralisme sur une zone d'expansion de crue de l'Auterne, valorisation d'une zone humide

Le Contrat Territorial Serène

Il s'agit d'un programme d'actions multithématiques pour agir sur l'ensemble des problématiques (assainissement, agricole, artisanat...) à l'échelle du sous bassin des Serènes de 2014 à 2018.

Les cours d'eau du bassin de la Serène, situés dans un contexte rural, présentent plusieurs problématiques ne permettant pas d'atteindre les objectifs de bon état : ensablement marqué, hydrologie perturbée, et qualité de l'eau dégradée.

Sur la base de ce diagnostic, partagé avec les différents acteurs représentatifs du territoire, 33 actions transversales sont mises œuvre sur le terrain depuis 2014. Ces dernières concernent à la fois l'amélioration des systèmes épuratoires (collectifs et non-collectifs), l'adaptation des pratiques agricoles (limitation de l'érosion, optimisation de la gestion des plans d'eau...), ou encore la préservation et la valorisation des milieux (zones humides, lutte contre les espèces invasives...). Les deux dernières années du contrat (2017 et 2018) sont plus particulièrement vouées à la mise en œuvre du volet agricole dont les principales actions sont les suivantes : réalisation de diagnostics « érosion / bocage » et « plans d'eau », proposition d'engagement de mesures agro-environnementales auprès des

exploitants, aides à l'acquisition de matériel agricole permettant de limiter l'érosion et les transferts de polluants, plantations de haies, travaux d'optimisation de plans d'eau, etc.

7. Les maitres d'ouvrages

Le comité de rivière veille à la coordination et au suivi de la mise en œuvre des actions, via sa cellule technique (SMBV2A).

Les maitres d'ouvrages, nombreux et divers, demeurent responsables de la réalisation des actions les concernant. Parmi eux on peut par exemple citer : les communes, communautés de communes et agglomération du bassin versant, le PNRGC, la FDAPPMA, les chambres consulaires CA, CMA, CCI,

8. Les partenaires financiers

Les actions du contrat de rivière bénéficient du soutien technique et financier de nombreux partenaires dont :

- L'Agence de l'eau Adour Garonne,
- Le conseil régional Occitanie,
- Le conseil départemental de l'Aveyron,
- L'union Européenne
-

Le coût total des actions prévues dans le cadre du contrat de rivière est de €. Les financements prévus, sous réserve des accords au moment de la réalisation des actions, sont les suivants :

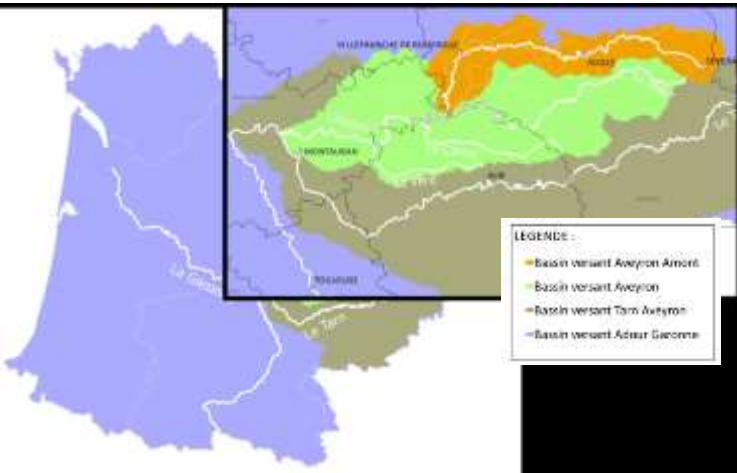
				Maitres d'ouvrages	
€	€	€	€	€	€
%	%	%	%	%	%

II. ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

A. CONTEXTE GENERAL ET DYNAMIQUE DU TERRITOIRE

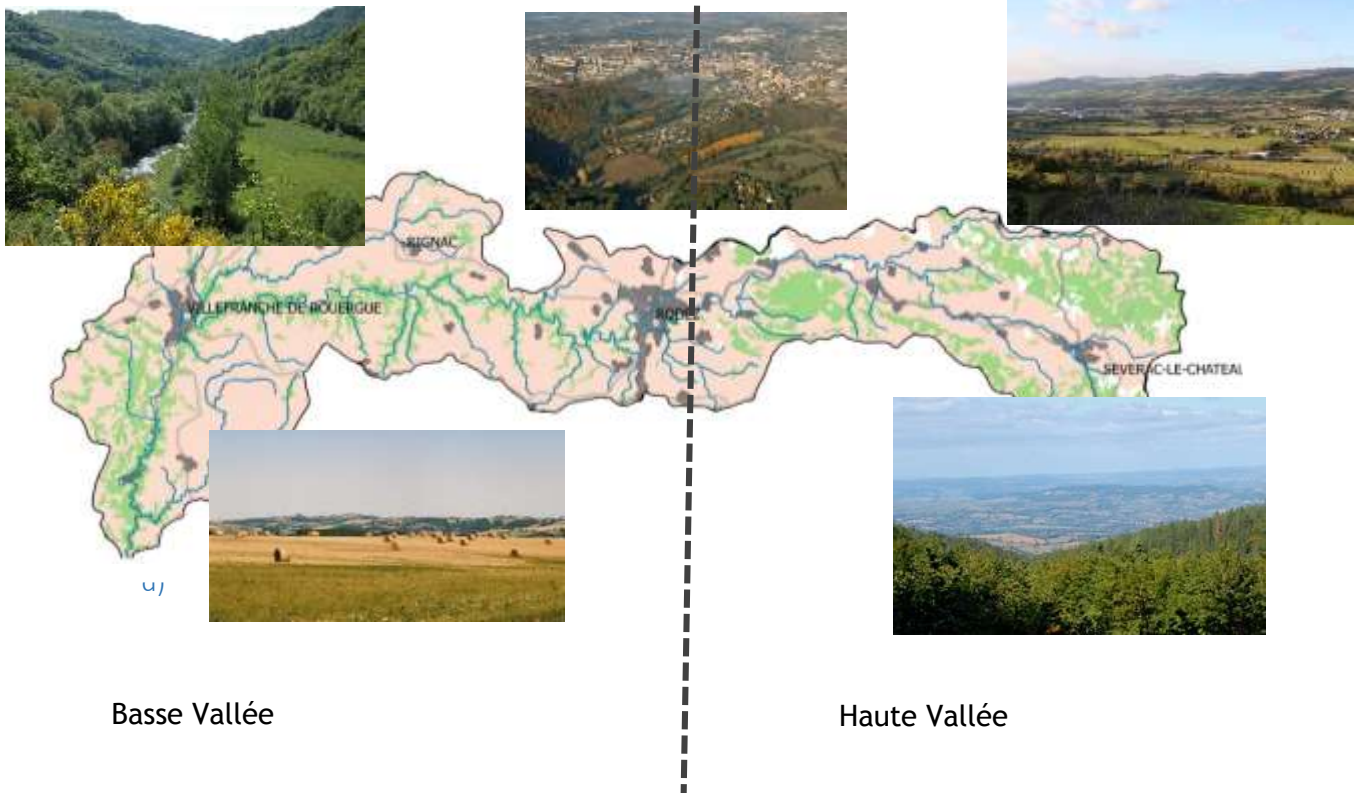
1. Localisation géographique

Le bassin versant Aveyron amont appartient au district Adour-Garonne, au sous bassin Tarn Aveyron et à l'unité hydrographique de référence Aveyron.



La rivière Aveyron traverse le département de l'Aveyron, auquel elle a donné son nom, d'Est en Ouest dans sa partie centrale. La source de l'Aveyron située sur la commune de Sévérac-le-château (12). Le bassin versant Aveyron amont, s'étend sur 1560km² majoritairement dans le département de l'Aveyron, depuis les sources jusqu'à la confluence du Viaur à Laguéprie (82). Il concerne près de 183 km du cours d'eau Aveyron sur 290 km du total du linéaire de la rivière (soit 63% du linéaire).

2. Les grandes entités paysagères



a) *La Haute Vallée de l'Aveyron : une large plaine délimitée au sud par les contreforts du Lévezou et au nord par le Causse.*



Des sources à Sévérac-le-château jusqu'à Rodez, la rivière parcourt des terrains majoritairement sédimentaires, composés de calcaire marneux, de calcaire et de marnes.

L'altitude de la haute vallée de l'Aveyron est supérieure à 500 m. Le lit de la rivière Aveyron s'écoule entre 730 mètres d'altitude à sa source et 530 m, sur un parcours de 71,5 km.

Le relief est peu accidenté mis à part au Sud, sur la rive gauche de l'Aveyron où il s'élève plus fortement pour former les contreforts gneissique du plateau du Lévezou. Le point culminant, le Puech Del Pal source de l'Olip, s'élève à 1 155 mètres.

La haute vallée de l'Aveyron présente une région qui conserve encore, malgré la réalisation de remembrements agricoles, des bocages relativement denses (à chêne pédonculé) où prédomine l'élevage bovin viande. Au sud, les contreforts du Lévezou laissent place au massif forestier des Palanges. Ces zones de pente sont occupées par les bois (hêtre et chêne sessile et plantations de résineux). Au nord sur les plateaux calcaire, c'est l'élevage ovin qui domine avec une part encore importante de prairies (naturelles et artificielles) ponctuées par des champs de céréales (orges, blés).

b) *La Basse Vallée de l'Aveyron : vallées encaissées surplombées par les versants du plateau du Ségala.*

A l'aval, depuis les environs de Rodez jusqu'à la confluence avec le Viaur, la rivière Aveyron traverse des terrains principalement métamorphiques avec trois roches cristallophylliennes que sont le gneiss, le granite et le schiste, exception faite de l'incursion calcaire des causses de Montbazens et du Quercy. On notera qu'après la traversée de Villefranche de Rouergue de l'Aveyron, que le partage entre le massif cristallophyllien du Ségala (à l'Est) et l'incursion sédimentaire du Quercy (à l'Ouest) est marqué par la présence de « la faille de Villefranche de Rouergue », localisée au droit de la rivière Aveyron.

La pente s'accroît progressivement, depuis Rodez (530 m.alt.) à la confluence avec le Viaur (146 m.alt.), la rivière creuse des vallées encaissées surplombées par les versants du plateau du Ségala.



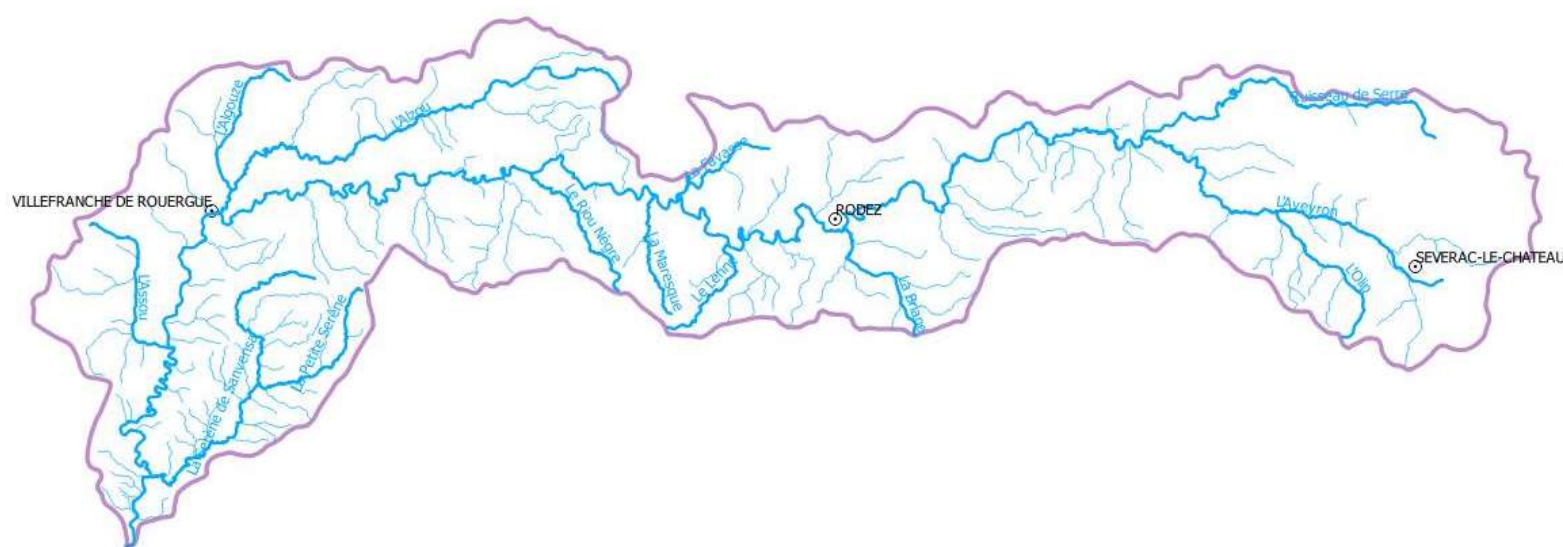
Ainsi, se succèdent des secteurs de gorges boisés au relief plus ou moins prononcé. Deux zones de gorges se situent d'une part en amont immédiat de Villefranche de Rouergue. Les quelques secteurs plus larges à Villefranche de Rouergue, composés auparavant de prairies naturelles, ont progressivement laissé place à l'urbanisation ou la culture du maïs irrigué.

Les plaines restent, à l'Est, dominées par les versants du plateau du Ségala, et à l'Ouest par les contreforts du Quercy. Les plateaux du Ségala qui dominent ces gorges sont des zones de bocage ouvert, où l'agriculture est intensive par

comparaison aux autres régions agricoles aveyronnaises (bovins lait et viande). De nombreux remembrements fonciers ont été mis en œuvre durant ces 30 dernières années (en lien avec l'agriculture et les projets routiers), laissant de moins en moins de place aux haies naturelles. A l'Ouest s'étend le Causse de Villefranche où alternent bois, bocages, et landes de chêne pubescent.

3. Hydrographie du bassin versant

Le réseau hydrographique superficiel est composé par la rivière Aveyron, s'écoulant de l'est vers l'ouest, et un réseau très dense d'affluents, dont les principaux sont l'Olip (14 km), la Serre (29 km), la Briane (12 km), l'Alzou (44 km) et la Serène (32 km). Les ressources aquifères à l'amont, en présence de formation karstique, sont le siège d'importantes circulations souterraines, donnant naissance à quelques sources relativement productives, exploitées en eau potable. Sur le secteur primaire, contexte ségala, les ressources aquifères sont réduites et superficielles.

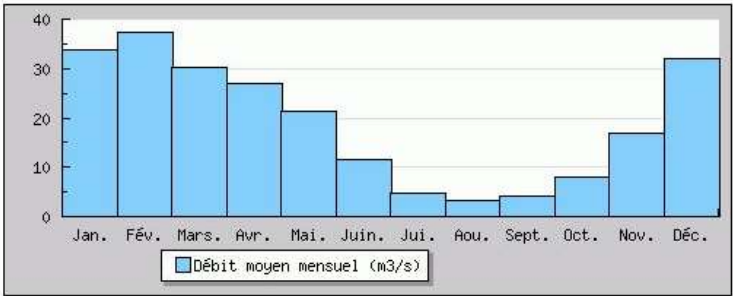


Le climat est à dominance océanique, avec des précipitations océaniques hivernales étalées au cours de l'année et dans l'espace. Toutefois, localement d'autres influences persistent, sur l'amont du bassin versant des orages d'été et des pluies intenses en automne d'origine méditerranéenne, un climat montagnard sur les secteurs d'altitude qui sont localisés en limite nord et sud de la haute vallée. Les précipitations annuelles moyennes sont de 969 mm sur la partie amont alors qu'elles n'atteignent que 799 mm en aval.

L'Aveyron se caractérise par ses eaux vives sans vraiment être torrentielles : c'est une rivière de moyenne montagne représentative des cours d'eau de la zone méridionale du Massif Central. De l'amont à l'aval, le module moyen annuel de la rivière principale varie de 3,21 à 19,10 m³/s (figure 15). L'Aveyron, de régime pluvial, présente des hautes eaux hivernales et des étiages importants en été, qui peuvent se prolonger jusqu'en automne.

La nature géologique des terrains cristallins, en partie médiane du bassin versant, n'assurent pas d'effet régulateur des débits. Dans ce contexte seules les zones humides et les réseaux hydrographiques karstiques drainés peuvent avoir un rôle dans la régulation des débits. A ce jour, le manque de

connaissances sur les zones humides et sur les caractéristiques des réseaux karstiques ne permet pas de conclure sur leur rôle de régulation de débits dans le bassin versant.



Débits moyens mensuels de la rivière Aveyron à Laguéprie (HYDRO banque, 2013)

modules interannuels (loi de Gauss - septembre à août) - données calculées sur 100 ans

Les modules de la rivière Aveyron et de ses affluents (HYDRO banque, 2013)

Station de référence	Période de temps comptabilisée pour le calcul	Module (m³/s)
L’Aveyron au Pont de Manson (Palmas)	1968-2013	3,21
L’Aveyron à Onêt-le-Château	1951-2013	6,57
L’Aveyron à Villefranche de Rouergue	1914-2013	13,20
L’Aveyron à Laguéprie	1914-2013	19,10

Station de référence	Période de temps comptabilisée pour le calcul	Module (m³/s)
La Serre (Résuenhe - Coussergues)	1968-2013	1,020
Le Verlenque (Séverac le Château))	2002-2013	0,016
L’Alzou (Barrage Cabal - Villefranche de Rgue)	1942-2013	2,45
La Serène de Sanvensa (Canabral - St André de Najac)	1968-2013	1,18

4. Contexte socioéconomique

Ce bassin versant, majoritairement rural, est ponctué par les pôles urbains de Rodez et Villefranche-de-Rouergue. Les activités présentes sur ce territoire vont des grandes industries, fleurons du département, à l’agriculture et l’artisanat, garants de la dynamique locale. Toutes ces activités exercent, de manière plus ou moins prégnante, des pressions sur les milieux aquatiques.

Les catégories socio-professionnelles de quelques EPCI représentatives du bassin versant Aveyron amont

EPCI	CC Séverac-le-château	CC Canton de Laissac	CA du Grand Rodez	CC du Pays Rignacois	CC du Villefrancois
Ensemble	3462 (100%)	3757 (100%)	44348 (100%)	4285 (100%)	13825 (100%)
Agriculteurs exploitants	272 (7,9%)	271 (7,2%)	287 (0,6%)	253 (5,9%)	273 (2,0%)
Artisans, commerçants, exploitants	138 (4,0%)	212 (5,7%)	1621 (3,7%)	162 (3,8%)	539 (3,9%)

Cadres et professions intellectuelles supérieures	100 (2,9%)	119 (3,2%)	3027 (6,8%)	148 (3,4%)	646 (4,7%)
Professions intermédiaires	311 (9,0%)	443 (11,8%)	7278 (16,4%)	476 (11,1%)	1539 (11,1%)
Employés	453 (13,1%)	489 (13,0%)	7888 (17,8%)	528 (13,3%)	1984 (14,3%)
Ouvriers	568 (16,4%)	660 (17,6%)	5958 (13,4%)	521 (12,1%)	1989 (14,4%)
Retraités	1214 (35,1%)	1166 (31,0%)	12150 (27,4%)	1615 (37,7%)	4940 (35,7%)
Autres personnes sans activités professionnelles	405 (11,7%)	397 (10,6%)	6139 (13,8%)	521 (13,6%)	1917 (13,9%)

a) Une tendance à la périurbanisation,

À l'échelle du département, le bassin versant Aveyron amont est très attractif puisqu'il représente presque 40% de la population du département. La densité de population totale du bassin versant Aveyron amont en 2009 est de 50.5 hab./km² alors que celle du département n'est que de 31.5 hab/km².

D'autre part le commerce et les services représentent des activités en plein essor. La croissance des emplois tertiaires sur l'agglomération ruthénoise, +10% en 10 ans, fait plus que compenser les pertes de l'agriculture, dont le poids est divisé par deux.

Le secteur agro-industriel, avec un tissu d'entreprises important reflète la vocation agricole du département et de sa vallée. Ainsi, nous relevons la présence d'entreprises phares dans les domaines de l'industrie laitière (groupes Lactalis et SODIAAL à Rodez), la salaisonnerie (SACOR à Villefranche de Rouergue), la boulangerie-vienniserie industrielle (Les Fromentiers de France à Villefranche de Rouergue), la recherche et la production semencière ainsi que la fabrication d'aliments du Bétail (RAGT à Rodez, UNICOR à Villefranche de Rouergue). Le secteur de l'industrie mécanique et des matériaux est également bien représenté avec les présences des grands équipementiers nationaux de l'automobile (BOSCH à Rodez) et de l'aéronautique (LISI Aerospace à Villefranche de Rouergue)

La périurbanisation se situe majoritairement autour des deux pôles urbains (Rodez et Villefranche de Rouergue) et le long des axes routiers qui se sont développés traversant la vallée de l'Aveyron.

b) Une activité agricole tournée vers l'élevage,

Le nombre total d'exploitations dans le bassin versant est de 3 344 sur les 11 172 recensées dans le département soit environ 30% des exploitations du département. L'Aveyron et sa vallée sont en grande majorité tournés vers l'élevage, principalement l'élevage bovins viande et lait, avec une spécialisation accrue en faveur des productions fourragères à destination de ces élevages. Deux types d'agricultures vont alors se côtoyer sur le bassin versant Aveyron amont : intensive et extensive.

Sur la Haute Vallée les exploitations sont principalement tournées vers l'élevage ovin lait (partiellement en zone AOC Roquefort). L'élevage n'y est pas toujours intensif. La SAU est essentiellement occupée par des prairies naturelles et artificielles et quelques champs de céréales (notamment sur les plateaux du Levezou). Il existe aussi de l'élevage ovin viande.

En aval de Rodez, nous sommes sur « le Ségala » qui est souvent qualifié de « Région agricole parmi les plus intensives du Massif central ». Certains auteurs évoquent même « une sorte de petite Bretagne où

les progrès s'enchaînent depuis le 19ème siècle (diffusion du chaulage et des engrais chimiques depuis la voie SNCF Carmaux-Rodez) ». L'élevage bovins lait et viande est dominant et la SAU est occupée par les prairies et les céréales, dont des céréales fourragères (maïs ensilage).

c) Un tourisme axé sur le patrimoine de la vallée de l'Aveyron

Avec plusieurs sites de renom labellisés, comme Rodez, Villefranche, Najac ou Belcastel, la vallée de l'Aveyron draine une part importante de la fréquentation touristique départementale. Au total ce sont 170 monuments historiques qui sont présents sur tout le bassin versant Aveyron amont dont 28 pour Rodez et 27 pour Villefranche de Rouergue. Il faut ajouter à cela tous les patrimoines bâtis non recensés mais bien présents sur le territoire : la ferme des Bourines, les nombreux anciens moulins, les remparts de Vimenet, le petit patrimoine bâti croisé le long des chemins de Grande Randonnée de la vallée de l'Aveyron, les ponts classés (Montrozier, Layoule, Belcastel, Najac ...), etc.

Le paysage de la vallée de l'Aveyron, de par sa diversité offre une faune et flore des plus variées dont il est difficile de dresser un inventaire exhaustif à travers ce rapport. Les touristes, pour la plupart à la recherche également de grands espaces et de calme, pratiquent de plus en plus la randonnée, en empruntant le réseau de chemins balisés traversant la vallée.

B. QUALITE DES EAUX

1. Eaux superficielles

a) État des masses d'eau, d'après l'état des lieux 2013 du SDAGE 2016-2021

En France la mise en place de la DCE (directive cadre européenne sur l'eau) se traduit par la réalisation d'un état des lieux des masses d'eau. Le dernier état des lieux a été adopté en 2013 en vue du SDAGE 2016-2021. Il permet de caractériser la qualité des masses d'eau, identifier celles qui risquent de ne pas atteindre les objectifs de bon état, et identifier les masses d'eau où des programmes d'actions doivent être mis en place prioritairement dans le cadre du contrat de rivière Aveyron amont.

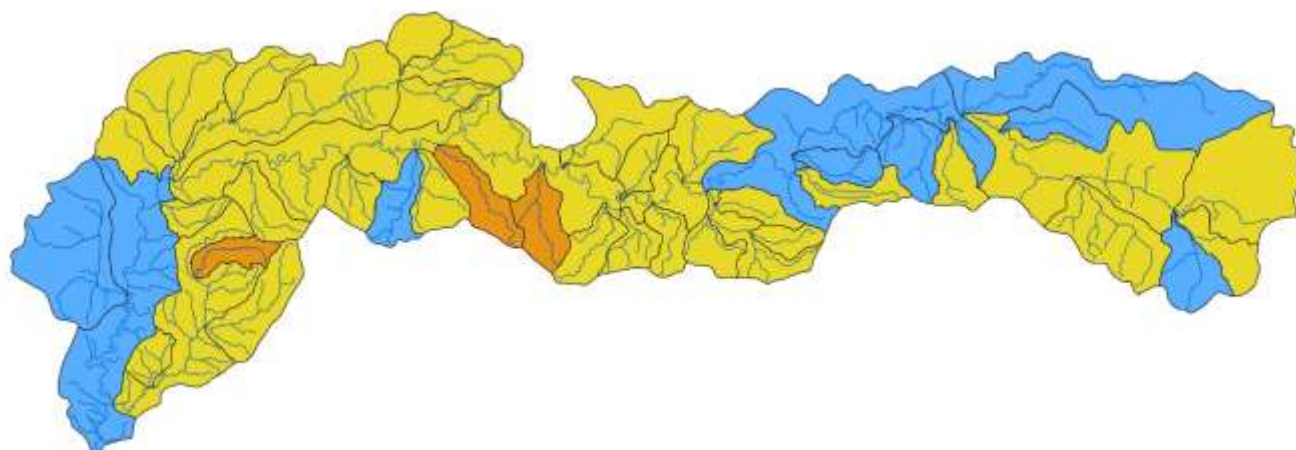
Concernant l'état écologique :

- 32 masses d'eau superficielles (soit 78 %) ont un état écologique inférieur à « bon », 8 masses d'eau superficielles sont en bon état,
- 20 masses d'eau superficielles (soit 49 %) ont leur état écologique évalué grâce à des stations de mesures, contre 21 qui sont modélisés.

Concernant l'état chimique :

- 29 ont un état chimique « bon »
- seules 10 masses d'eau sont réellement mesurées. En l'absence de données, 12 (soit 30 %) sont non classées sur les aspects chimiques.

Etat écologique des masses d'eau superficielles (SDAGE 2016-2021)



LEGENDE :

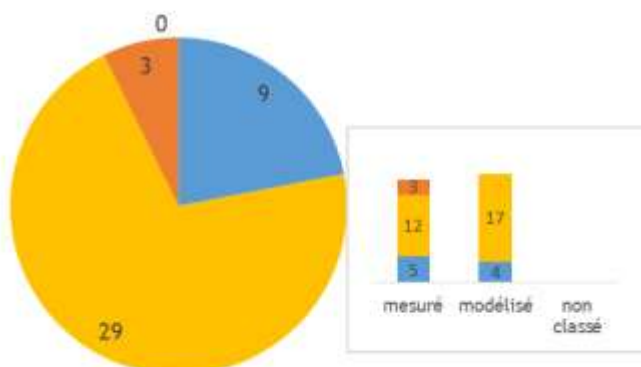


— Cours d'eau (BD Topo)
Etat écologique des masses d'eau superficielles (EDL 2013 SDAGE 2016-2021)
■ bon
■ médiocre
■ moyen



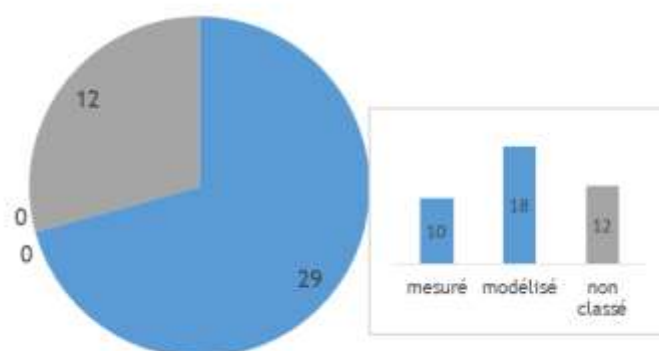
Etat écologique des masses d'eaux superficielles (EDL 2013 SDAGE 2016-2021)

■ bon ■ moyen ■ médiocre ■ non classe



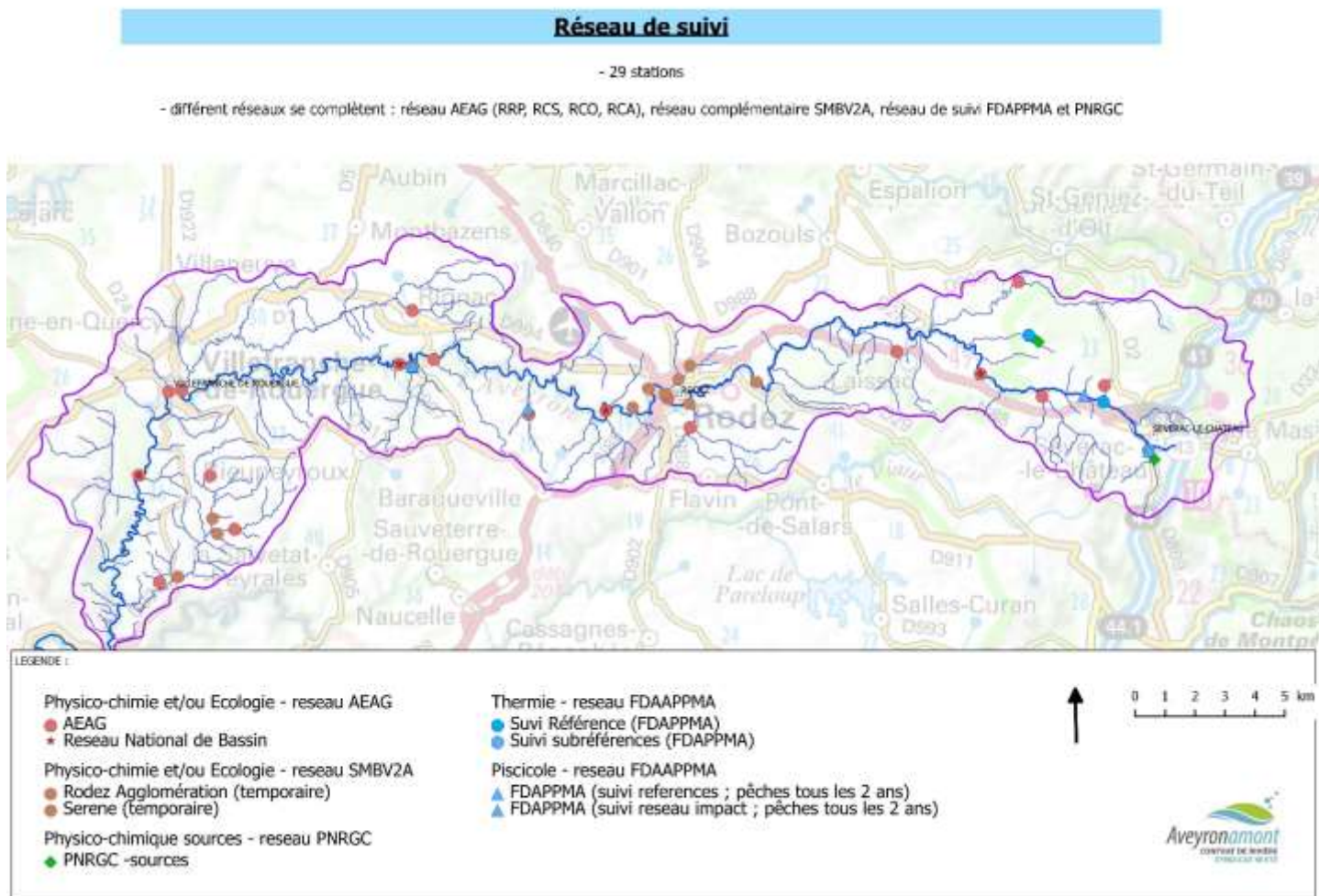
Etat chimique des masses d'eaux superficielles (EDL 2013 SDAGE 2016-2021)

■ bon ■ moyen ■ médiocre ■ non classe



b) Réseau de suivi

La qualité des eaux de surface de l'Aveyron amont fait l'objet d'un suivi régulier. Au total 29 stations du réseau permettent de caractériser 18 masses d'eau du bassin versant Aveyron amont. Parmi ces stations, 8 jalonnent l'Aveyron dont 4 lors de sa traversée de l'agglomération Ruthénoise. Différents réseaux se complètent : réseau AEAG (RRP, RCS, RCO, RCA), réseau complémentaire SMBV2A, réseau de suivi FDAPPMA et PNRGC.



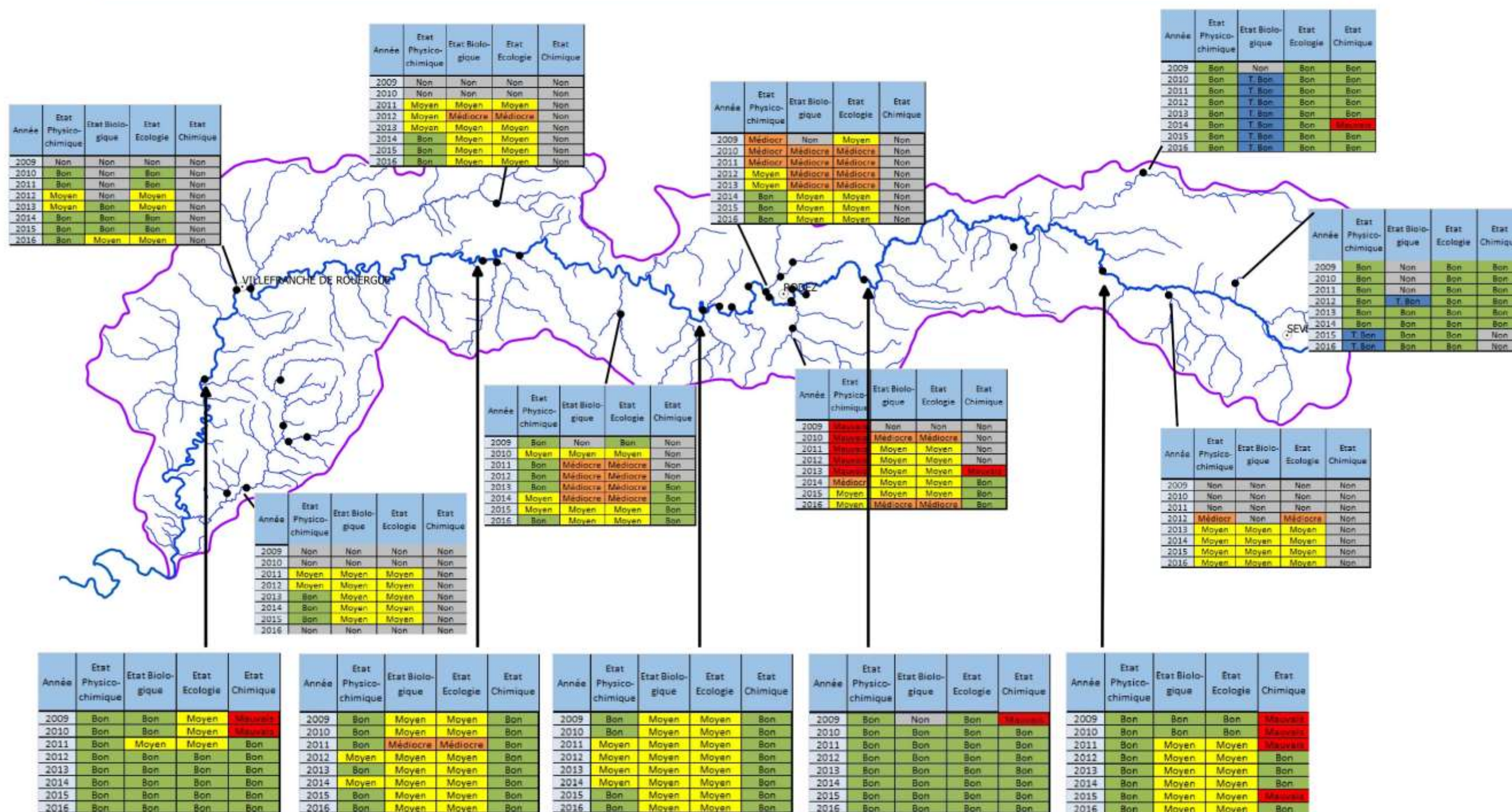
c) Qualité physico-chimique

En 2016, la qualité physico-chimique de l'eau a été considérée comme : « très bonne » ou « bonne » pour 22 stations, « moyenne » pour 4 stations et « médiocre » pour 1 station. L'Olip, la Brianelle, l'Auterne et le Marmont ont une qualité physico-chimique moyenne. Les nutriments sont majoritairement l'élément déclassant de la physico-chimie des masses d'eau.

Zoom sur la qualité physico-chimique de l'axe Aveyron :

La qualité du cours d'eau Aveyron vis-à-vis des paramètres carbone organique et phosphore s'est améliorée au cours des trente dernières années. Alors que depuis les années 1990 la concentration en phosphore a été divisée par 2 voir par 6 pour l'aval du bassin versant, la concentration en carbone organique a elle aussi été divisée par 2. En ce qui concerne les matières en suspension, les valeurs sont instables au cours de ces 30 ans avec l'apparition de pics supérieurs à 50 mg/L.

Suivi qualité 2009-2016



LEGENDE :

Etat mesuré physico-chimique, biologique et chimique de 2009 à 2016 au titre des principales masses d'eau

- Station



0 1 2 3 4 5 km

Enfin les nitrates ont une concentration autour de 20 mg/L. On note des variations intra et interannuelles de ce paramètre au cours des 30 dernières années.

La diminution de la concentration en phosphate et en carbone organique, en aval du bassin versant, à la station de Floirac, peut s'expliquer par la mise en fonction des STEU et les efforts engagés pour compléter et fiabiliser leurs filières de traitements. Leur doublement, à partir des années 2000, a contribué à mieux traiter les eaux usées.

d) Qualité biologique

En 2016 la qualité biologique de l'eau a été considérée comme : « très bonne » ou « bonne » pour 7 stations, « moyenne » pour 13 stations, « médiocre » pour 5 stations et « non classé » pour 4 stations. Le cours principal de l'Aveyron a une qualité biologique moyenne principalement à cause des IBD ou des IPR, tandis que l'Auterne et le Ruisseau de Notre Dame sont caractérisés par une qualité « médiocre ».

e) Qualité chimique

Seul l'Aveyron, à la station de Lugans, était classé entre 2009 et 2011 en « mauvais état » avec pour paramètre déclassant les HAP (Benzopérylène et Indénopyrène). Sur la base d'une approche succincte des données disponibles, les analyses phytosanitaires réalisées à ce jour ont mis en avant la présence de plusieurs molécules phytosanitaires (herbicides, fongicides et insecticides). Des pics supérieurs aux normes de qualité pour l'eau potable sont mesurés.

2. Eaux souterraines

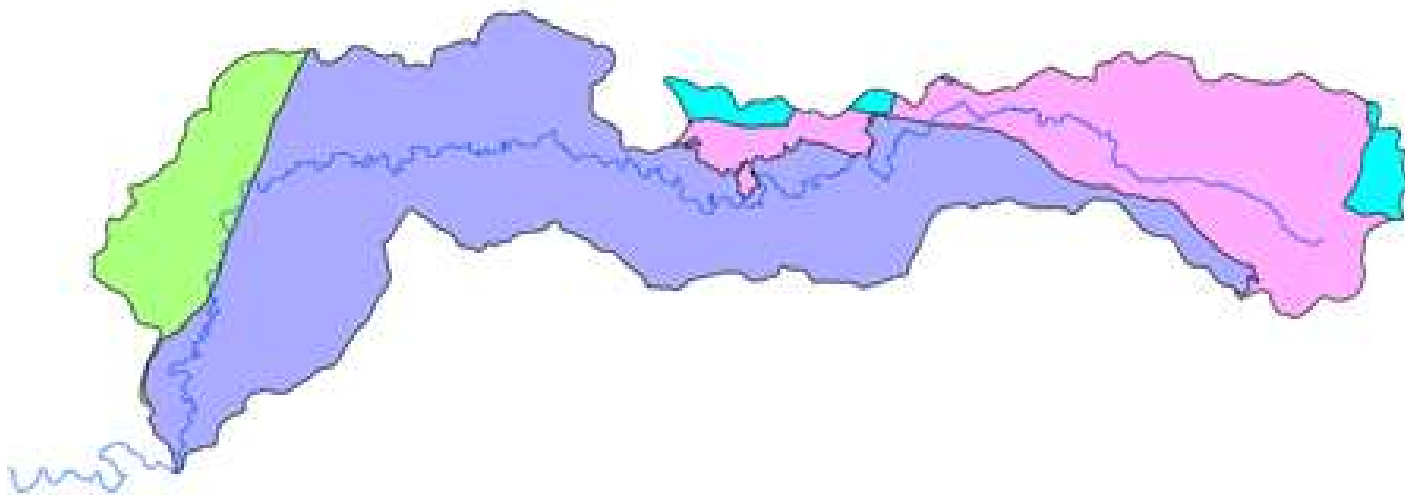
a) État des masses d'eau, d'après l'état des lieux 2013 du SDAGE 2016-2021

Le bassin versant Aveyron amont est concerné par 4 masses d'eau souterraines (figure 6). Selon le SDAGE 2016-2021, figure 7, ces masses d'eau souterraines ont :

- un état quantitatif qualifié de « bon »,
- un état chimique qualifié de « bon », à l'exception de la masse d'eau (FRFG008) classée en « mauvais état » chimique. Cette masse d'eau, présente à 34 % dans le bassin versant hydrographique Aveyron amont, a un objectif « bon état » repoussé à 2021.

Suite à une pression diffuse nitrate significative, 3 des masses d'eau souterraines du bassin versant ont un objectif d'atteinte ou de préservation du bon état en 2021.

Code européen	Nom de la masse d'eau	Type de masse d'eau	Etat quantitatif	Etat chimique	Objectif global	Objectif quantitatif	Objectif chimique
FRFG008	Socle BV Aveyron secteur hydro o5	Socle	Bon	Mauvais	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2021
FRFG036	Calcaires, Dolomies et grès du lias BV l'Aveyron	Dominante sédimentaire	Bon	Bon	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015
FRFG059	Calcaires des grands Causses BV Aveyron	Dominante sédimentaire	Bon	Bon	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2021
FRFG058	Calcaires des grands Causses BV Lot	Dominante sédimentaire	Bon	Bon	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2021



b) Réseau de suivi

Hormis le suivi régulier et pérenne réalisé par la PNRGC sur la masse « grands causses », la qualité des eaux souterraines de l'Aveyron amont ne fait pas l'objet d'un suivi régulier. Ceci est particulièrement significatif pour la MESOUT FRFG008 où les connaissances sont très disparates. Il conviendrait de développer des réseaux de surveillance complémentaires et d'améliorer les connaissances sur les interactions eaux souterraines / eaux de surfaces (EDL, 2013).

C. PRESSIONS ET USAGES

1. Étiages et inondations

L'Aveyron et ses affluents, rivières de moyenne montagne, présentent des hautes eaux hivernales (décembre à avril) et des étiages en été (juillet à octobre).

À Laguëpie sur la période 1914-2012 on note, malgré des variations annuelles importantes, une baisse tendancielle des débits mensuels minimaux de l'Aveyron. La période 1940-1950 et plus récemment la décennie 2001-2010 ont connu des étiages sévères. Les étiages sévères, sur l'Aveyron et ses affluents, entraînent un non-respect 3 années sur 10 du débit d'objectif d'étiage (DOE) à Laguëpie pour la période de référence 1915-2012. Sur la période 1991-2000 le « non-respect du DOE » serait en moyenne de 2 années sur 10.

Les affluents de la rivière Aveyron ne sont pas épargnés par des périodes d'étiages sévères. L'exemple le plus flagrant sur le territoire Aveyron amont est l'Alzou qui connaît des assecs réguliers sur ses portions amont et médiane.

Aucun Plan de Gestion des Étiages n'est approuvé à ce jour¹. Depuis 2014, la gestion des autorisations pluriannuelles de volumes prélevables agricoles est réalisée par la chambre d'agriculture du Tarn et Garonne, désignée organisme unique par arrêté inter-préfectoral.

Les périodes de hautes eaux se déroulent généralement en hiver et au début du printemps (de décembre à avril inclus) lors de précipitations de type océanique (entre 30 et 55 mm) (RIC, 2013). Occasionnellement le bassin amont de l'Aveyron peut être soumis à des orages de type méditerranéen, comme en octobre 1979.

¹ Le PGE, initié suite aux prescriptions du SDAGE 1996, est « au point mort » suite à l'échec du projet de Vimenet (enquête publique défavorable en 2005) et au retrait du Conseil Général de l'Aveyron



**Inondations sur l'Algouse
au lieu-dit « Farrou » (La dépêche, 2007)**

La vulnérabilité aux inondations est particulièrement forte autour des deux principaux pôles urbains (Rodez et Villefranche) et de plusieurs villages de la vallée. 52 communes du bassin versant, soit 55%, ont été concernées par a minima un classement en catastrophe naturelle « inondations et coulées de boues » sur la période 1982 à 2013. Dans le bassin versant, 3 PPRI (plan de prévention des risques d'inondations) sont approuvés, 1 PPRI est en cours d'élaboration. Ceci concerne 46 communes du bassin versant.

2. Milieux aquatiques et naturels

Depuis 1996, des travaux rivière sont engagés sur le bassin versant Aveyron amont dans le cadre de PPG. Initialement axés sur du traitement et de la restauration de la végétation, sur l'Aveyron et ses principaux affluents, les travaux sont maintenant orientés vers de la gestion rapprochée des cours d'eau. On notera que des travaux expérimentaux de restauration de l'hydromorphologie sont engagés sur quelques têtes de bassin versant ou champs d'expansion de crues.



**Recalibrage de l'Alzou en photo
et d'après le cadastre**

Les habitats et les peuplements aquatiques sont dégradés par des pressions hydromorphologiques (lit rectifié, continuité altérée, ripisylve limitée ...). L'Aveyron à sa source et ses affluents ont souvent subi d'importants travaux hydrauliques (rectification, recalibrage du lit, drainage des zones humides, création de plans d'eau). Par exemple la Maresque de Limayrac, avec un taux de recalibrage et de busage des têtes de bassin versant de 93 %, a la quasi-totalité de son chevelu hydrographique altéré.

L'axe Aveyron est caractérisé par la présence de 140 obstacles à l'écoulement (seuils, barrages, digues), une ripisylve souvent limitée en termes d'emprise foncière, de diversité d'essences et de classes d'âges, un lit rectifié et des berges inertes, correspondant à la présence de murs anciens ou à des enrochements (réalisés dans les années 1970 à 1990).

La vallée de l'Aveyron n'est pas épargnée par le fléau des espèces invasives. Ponctuellement, le syndicat participe à la lutte contre ces espèces envahissantes, notamment à l'égard de la prolifération des ragondins et de la Renouée du Japon. Toutefois, les techniques utilisées atteignent souvent leurs limites, tant le pouvoir colonisateur de ces espèces est important.

Le degré de connaissance naturaliste est très fragmentaire et hétérogène dans le bassin versant Aveyron amont. Il se concentre sur les secteurs où des prospections ont été organisées soit dans le cadre des sites NATURA 2000 et des inventaires zones humides. Le manque de connaissances, notamment sur les zones humides, et l'absence de données synthétisées et centralisées s'avèrent problématiques et limitants pour construire des programmes de protection et de conservation des espèces et des habitats remarquables.

3. Alimentation en eau potable

Au total, en 2012, 3 100 874 m³ (ou 2 192 454 m³ sans Villefranche de Rouergue²) sont prélevés au niveau de 31 captages, majoritaires sur la partie amont du bassin versant (résurgences karstiques ou sources de socle altéré dans la forêt des Palanges). Alors que la ressource exportée alimente quelques habitants, la ressource importée correspond en moyenne à 3 à 3,5 millions de m³/an (EAUCEA, 2009). Ce volume provient principalement du bassin versant du Lot (ressource Aubrac) et du bassin versant du Vialar (ressource Lézou).

Les principales pressions exercées par l'AEP sont des prélèvements qui par un faible débit restitué, plus particulièrement en période d'étiage, peuvent impacter les milieux aquatiques et la qualité de l'eau. Par exemple le respect du débit biologique amène, la commune de Séverac-le-Château, le SIAEP de Vailhourles, le SIAEP de la Haute Vallée de l'Aveyron et le SIAEP du Massegros à exploiter des ressources complémentaires.

Le rendement des réseaux varie de 85,2 % à 49,2 % (DDT 2011). Les fuites constituent une perte économique, nuisent à la qualité du service rendu et occasionnent en période d'étiage des pertes préjudiciables pour les milieux aquatiques.

6 captages bénéficient de périmètres de protection validés par arrêté préfectoral, 4 sont en cours de révision, 17 ont une procédure en cours et l'abandon de 4 d'entre eux est préconisé. La qualité des eaux distribuées est globalement conforme aux normes en vigueur, même si suite à un manque de connaissances concernant ces aquifères karstiques, les périmètres de protection éloignés sont souvent complexes à définir.

Avec la réorganisation de la carte intercommunale et les évolutions de compétences (loi Notre), au 1er janvier 2020 la compétence AEP sera transférée aux EPCI-FP. Ceci entraînera la dissolution des syndicats AEP dont le périmètre d'intervention est inférieur à 3 EPCI-FP. Cette réorganisation de la compétence d'AEP concerne particulièrement les EPCI-FP « Des Causse à l'Aubrac » et « Grand Villefranchois » et les structures actuelles gestionnaires de l'AEP (communes Séverac d'Aveyron, Laissac, SIAEP HVA, SIAEP Vailhourles ...).

4. Assainissement

D'après le SDAGE 2016-2021, les pressions dues aux systèmes d'assainissements (stations d'épuration + réseaux) sont qualifiées de significatives ou fortes par temps sec pour 17 masses d'eau en « mauvais état » et pour 2 masses d'eau en « bon état » (EDL 2013). La part de STEU connues « non conformes » au sens de la DERU est minoritaire. Les dysfonctionnements qui persistent sur plusieurs systèmes d'assainissements sont en grande majorité liés à des défauts d'entretien ou des défaillances sur les réseaux.

Avec des prélèvements en eau potable hors du bassin versant Aveyron amont, une partie du débit des cours d'eau est apportée par les rejets de stations d'épuration. Par exemple, ce soutien d'étiage pour l'Aveyron, au regard de la station d'épuration de Bénéchou (figure 29), est en moyenne de 8 % au mois d'août. Il peut atteindre 32 % en situation d'étiage sévère (VCN 3, débit d'étiage des cours d'eau enregistré pendant 3 jours consécutifs).

² à l'été 2013, la commune de Villefranche de Rouergue a abandonné ses prélèvements pour les substituer à une ressource sur un autre bassin versant. D'où l'absence de ces points de prélèvements sur la carte 32.

Les collectivités se sont regroupées pour mutualiser leur SPANC. Sur toutes les unités contrôlées, en moyenne 67 % sont non-conformes. En l'absence de réhabilitations, ces unités, surtout lorsqu'elles sont situées à proximité des milieux aquatiques, exercent une pression potentielle.



Photo d'un "dégrilleur artisanal" installé en sortie d'un exutoire pluvial sur le ruisseau du l'Auterne afin de piéger une partie des déchets

La gestion des eaux pluviales concerne essentiellement les deux pôles urbains du Ruthénois et du Villefranchois. Le réseau d'assainissement mixte (unitaire au centre-bourg et séparatif au niveau des extensions) constitue 41,6 % du réseau d'assainissement collectif, soit 96,3 % de la capacité nominale EH. Les déversoirs d'orages, utilisés en réseaux unitaires, sont des trop-pleins : ils rejettent, en période pluvieuse, vers le milieu récepteur, un mélange d'eaux usées et d'eaux pluviales. L'Auterne et l'Algouse sont particulièrement sensibles à ces pollutions.

5. Urbanisation

La forte pression foncière, particulièrement autour des pôles urbains de Rodez, Villefranche de Rouergue, Laissac et Séverac-Le Château, peuvent favoriser l'artificialisation des berges, modifier le régime hydraulique des cours d'eau (recalibrage, busage), drainer des surfaces humides, créer des constructions en zone d'expansion de crues. Ces aménagements, en plus d'avoir des impacts direct sur l'hydromorphologie, peuvent amplifier les phénomènes d'inondations et de sécheresses.

6. Industrie et Artisanat

Les villes de Rodez, Onet-le-Château et Villefranche de Rouergue abritent les plus grosses industries du département et une concentration important d'activités artisanales. 46% des gisements de déchets issus des PME/TPE/artisانات estimés sur l'Aveyron proviennent du bassin Aveyron Amont (AEAG 2014). D'après le SDAGE 2016 2021, ils exercent une pression significative sur l'Aveyron « Indice de danger « substances toxiques » global pour les industries ».

Comme l'a montré le bilan du PPG de Rodez Agglomération 2011-2016, des pollutions des eaux par des rejets chroniques persistent sur le territoire, notamment dans les zones urbaines (rejet d'assainissement, rejet d'eaux de lavage, peinture, huile...).

7. Agriculture

Le bassin versant Aveyron amont est en partie en zone vulnérable (arrêté n°2015072-0003 du 13 mars 2015). D'après le SDAGE 2016 2021 : 34 masses d'eaux superficielles (64 % de la surface du bassin versant), en d'autre mots les affluents des zones agricoles, ont une pression significative diffuse azote (EDL 2013), 3 masses d'eau souterraines sur 4 ont une pression significative diffuse nitrate d'origine agricole.

Cette pression est particulièrement significative sur les secteurs avec des chargements importants et des rotations courtes : l'Aveyron, notamment dans sa plaine alluviale en amont de Rodez et aval de Villefranche, l'Alzou et la Serène.

Au total 182 prélèvements ont capté 2 719 428 m³ en 2012, issus à 82 % de retenues agricoles. Même si ponctuellement un ouvrage peut impacter le milieu, en restituant de l'eau « chaude » et en faisant obstacle à la continuité écologique sédimentaire et hydraulique, l'enjeu concerne l'impact cumulé des plans d'eau. Au total 1 477 plans d'eau ont été identifiés (BD TOPO). Le volume stocké, en appliquant une extrapolation ratio surface-volume, est estimé à 6,3 Mm³. La concentration des plans d'eau est particulièrement importante sur les masses d'eau des Serènes (> 2 plans d'eau par km²), de l'Alzou et de la Briannelle (> 1,5 plans d'eau par km²). Ces trois masses d'eau présentent des conditions d'étiages sévères et l'impact des plans d'eau est actuellement mal connu, notamment en période d'étiage.

8. Sylviculture

La forêt, qui occupe 22% de la surface du bassin versant, se situe sur les contreforts du Lévézou, sur les Causses et sur les pentes encaissées des vallées.

La surface boisée du département de l'Aveyron permet une production annuelle brute de 1 million de m³ dont 70 % de feuillus et 30 % de conifères. La forêt, essentiellement privée, est morcelée : elle appartient à plus de 63 000 propriétaires. La ressource locale en bois est donc importante mais peu valorisée car sous exploitée.

L'activité sylvicole est une activité mal connue sur le bassin versant. Certaines pratiques, notamment, sur les sites référencés (NATURA 2000, ZNIEFF), à proximité de cours d'eau ou de captages d'eau potable (forêt des Palanges), pourraient être impactantes.

9. Loisirs liés à l'eau

Actuellement, le tourisme est en plein essor sur le bassin versant Aveyron amont. La richesse des milieux aquatiques est un atout pour le tourisme. Dans la partie aval du bassin versant, au cœur du pays des Bastides, la rivière Aveyron longe ce riche passé médiéval (Villefranche, Najac et Belcastel). Un des piliers du développement touristique est la demande concernant les activités de pleine nature, dont les loisirs liés à l'eau : pêche loisir, canoë et baignade.

L'activité canoë « loisirs » se pratique sur l'Aveyron, depuis Villefranche de Rouergue jusqu'à Laguëpie, durant la saison estivale. La pratique « club », qui accueille des sportifs avertis, se déroule en condition de moyennes à hautes eaux sur l'ensemble du bassin versant (l'Aveyron à Rodez, l'Alzou en crue ...). Des investissements importants ont été réalisés ces dernières années en termes de sécurisation et d'équipement de parcours de navigation : aménagement de passes à canoës sur les seuils, réalisation de bassins de slalom, mise en œuvre d'une signalétique, et édition de topoguides.

Avec seulement deux sites officiels, la baignade se pratique officieusement sur des lieux non-aménagés, au fil de l'eau, aux risques et périls des usagers, sur tout le bassin versant et plus particulièrement à proximité des campings, des grandes agglomérations ou des sites classés. En conséquence, il est important

de conforter, et surtout sécuriser cette pratique avec la mise en place de profils de baignade puis la mise en œuvre des préconisations qui en découlent.

La FDPPPMA12 a réalisé une étude départementale afin de mieux connaître les potentialités en terme de développement du loisir pêche, en préalable à la mise en œuvre d'aménagements adaptés (en concordance avec le SDDL12). Ce travail mené, a permis d'identifier 25 sites potentiellement valorisables. L'enjeu est donc de valoriser ces sites, tant d'un point de vue environnemental qu'halieutique.

III. OBJECTIFS ET PRIORITES DU CONTRAT DE RIVIERE

A. OBJECTIF DU CONTRAT DE RIVIERE AVEYRON AMONT

L'ensemble des actions programmées dans le présent contrat de rivière ont été élaborées, en cohérence avec les outils de planification actuellement en vigueur, et concourent à répondre aux obligations réglementaires et aux exigences du SDAGE. Cette programmation sur 5 ans de diverses actions, initiées par les acteurs locaux, vise à contribuer au bon état des masses d'eaux fixé par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau. Le contrat de rivière est décliné en enjeux et objectifs :

- **Une eau de qualité compatible pour tous les usages, dont l'AEP**

Mieux connaître la qualité des eaux pour mieux agir : 2 actions

Fiabiliser les systèmes d'épuration des rejets par temps sec et temps de pluie : 2 actions

Réduire l'impact de certaines activités sur la qualité de l'eau : 4 actions

Protéger les ressources pour l'alimentation en eau potable : 1 action

- **Un bon fonctionnement hydromorphologique des milieux aquatiques**

Améliorer la continuité écologique : 1 action

Préserver et restaurer les milieux aquatiques, en particulier les zones humides, l'hydromorphologie des cours d'eau et les têtes de bassin versant : 4 actions

Valoriser la rivière comme espace de vie, de détente, de tourisme et de patrimoine : 1 action

Concilier les loisirs liés à l'eau et la préservation des milieux aquatiques : 3 actions

- **Prévention des inondations**

Traiter les embâcles à l'échelle du bassin versant : 1 action

Aménager le bassin versant dans une logique de prévention des inondations : 2 actions

Améliorer la connaissance sur l'aléa et le risque inondation

Préserver, restaurer les zones d'expansion de crues et les zones humides

Ralentir la vitesse de l'eau pour favoriser son infiltration

Sensibiliser aux risques d'inondations : 2 actions

- **Une ressource en eau durable**

Anticiper les périodes de crise : 1 action

Améliorer la gestion de la ressource en eau : 2 actions

Économiser l'eau : 1 action

Favoriser une gestion durable à l'échelle du bassin versant Aveyron : 1 action

- **Une organisation légitime et pérenne**

Se doter de moyens financiers et techniques permettant la mise en œuvre du contrat de rivière : 2 actions

Être associé aux autres structures gestionnaires des milieux aquatiques et de prévention des inondations du bassin versant : 1 action

- **Une approche concertée sur les questions de l'eau**

Conforter la dynamique de bassin versant : solidarité amont-aval et urbain-rural : 2 actions

Impliquer la population dans la préservation des milieux aquatiques : 3 actions

B. LES ORIENTATIONS PHARES DU CONTRAT DE RIVIÈRE

Priorité

1. La gestion des eaux usées (station, réseau, pluvial, collectif, non-collectif) :

ANNEXE 3 : IDENTIFICATION PAR MASSE D'EAU DES PRESSIONS EXPERTISÉES AU TITRE DE LA GESTION DES EAUX USÉES (STATION, RÉSEAU, PLUVIAL, COLLECTIF, NON-COLLECTIF)

D'après le SDAGE 2016-2021, les pressions dues aux systèmes d'assainissement (stations d'épuration + réseaux) sont qualifiées de significatives ou fortes par temps sec pour 17 masses d'eau en « mauvais état » et pour 2 masses d'eau en « bon état » (EDL 2013). La part de STEU connues « non conformes » au sens de la DERU est toutefois minoritaire.

L'intérêt du travail réalisé dans le cadre du contrat de rivière est, au regard des masses d'eau prioritaires du SDAGE, de pouvoir affiner par l'expertise locale les systèmes d'assainissement (station, réseau, pluvial, collectif, non-collectif) prioritaires pour la période 2019-2023 (annexe 3). L'objectif est d'identifier les masses d'eau où la gestion des eaux usées, au sens large, peut avoir une incidence sur la qualité de la ressource en eau, en d'autres mots d'identifier les assainissements contributifs au déclassement de la masse d'eau.

Plusieurs réunions avec les acteurs locaux ont permis d'identifier les problématiques et de les spatialiser. Les sources de données utilisées, synthétisées dans le tableau ... ci-dessous, vont de la pression SDAGE liée à l'assainissement collectif, aux dysfonctionnements recensés sur des réseaux pluviaux en passant par l'absence de système d'assainissements dans les hameaux.

Pression	Expertise locale (données collectées et spatialisées)	Pris en compte dans le SDAGE
Risque de transfert	- déclassement au droit des stations de mesures du paramètre IBD, phosphore total et orthophosphates	X
Assainissement collectif	- stations d'assainissement non-conformes (DDT - AFB - ministère)	X
	- insuffisances des performances épuratoires des systèmes d'assainissement en d'autres mots dysfonctionnement des stations ou réseaux, carences d'entretien, nature des flux rejetés et leurs localisations (distance au cours d'eau et capacité du milieu récepteur) (PEDOM - AEAG - DDT - SATESE - Aveyron Ingénierie)	X
Gestion du pluvial	- réseaux défectueux, par exemple réseaux et déversoirs d'orages avec dysfonctionnements, présence de macro-déchets, transfert de pollutions accidentelles, localisation des exutoires pluviaux (SIE - SATESE - Aveyron Ingénierie - SPANC)	(X)
Assainissement non-collectif	- non-conformité des ANC (SPANC)	
	- absence de systèmes d'assainissement sur des hameaux avec en prenant en compte le nombre d'équivalents-habitant, le type de rejet, la localisation des flux rejetés et la capacité du milieu récepteur (SPANC)	
Assainissement industriel	- stations d'assainissement (DDT - AFB - DREAL)	X
	- les activités présentes (BASIAS - BASOL - DREAL - SPANC - DDT - AFB) tel que les sites et sols pollués, ICPE, décharges, carrières, zones d'activités et industrielles, ...	

Tableau : Données collectées pour l'expertise de la pression assainissement

Ainsi à partir d'une vision cumulative des dysfonctionnements à l'échelle des masses d'eau, 4 classes de priorité ont été définies, la synthèse de cette analyse est présentée dans le tableau ... et la figure ... :

- pas de priorité : en l'état actuel des connaissances, l'assainissement n'exerce pas une pression significative sur les milieux aquatiques
- pression potentielle : les systèmes d'assainissement (station, réseau, pluvial, collectif, non-collectif) rencontrent des dysfonctionnements. Au regard de la connaissance actuelle, aucun lien direct n'a pu être établi entre le dysfonctionnement et l'état de la masse d'eau,
- pression expertisée : les systèmes d'assainissement (station, réseau, pluvial, collectif, non-collectif) rencontrent des dysfonctionnements et contribuent au déclassement de l'état de la masse d'eau,
- priorité du contrat de rivière : les systèmes d'assainissement (station, réseau, pluvial, collectif, non-collectif) rencontrent des dysfonctionnements et contribuent au déclassement de l'état de la masse d'eau. Les acteurs locaux souhaitent que ces assainissements soient réhabilités en priorité.

On retiendra que les experts locaux identifient comme prioritaires les systèmes d'assainissement suivants :

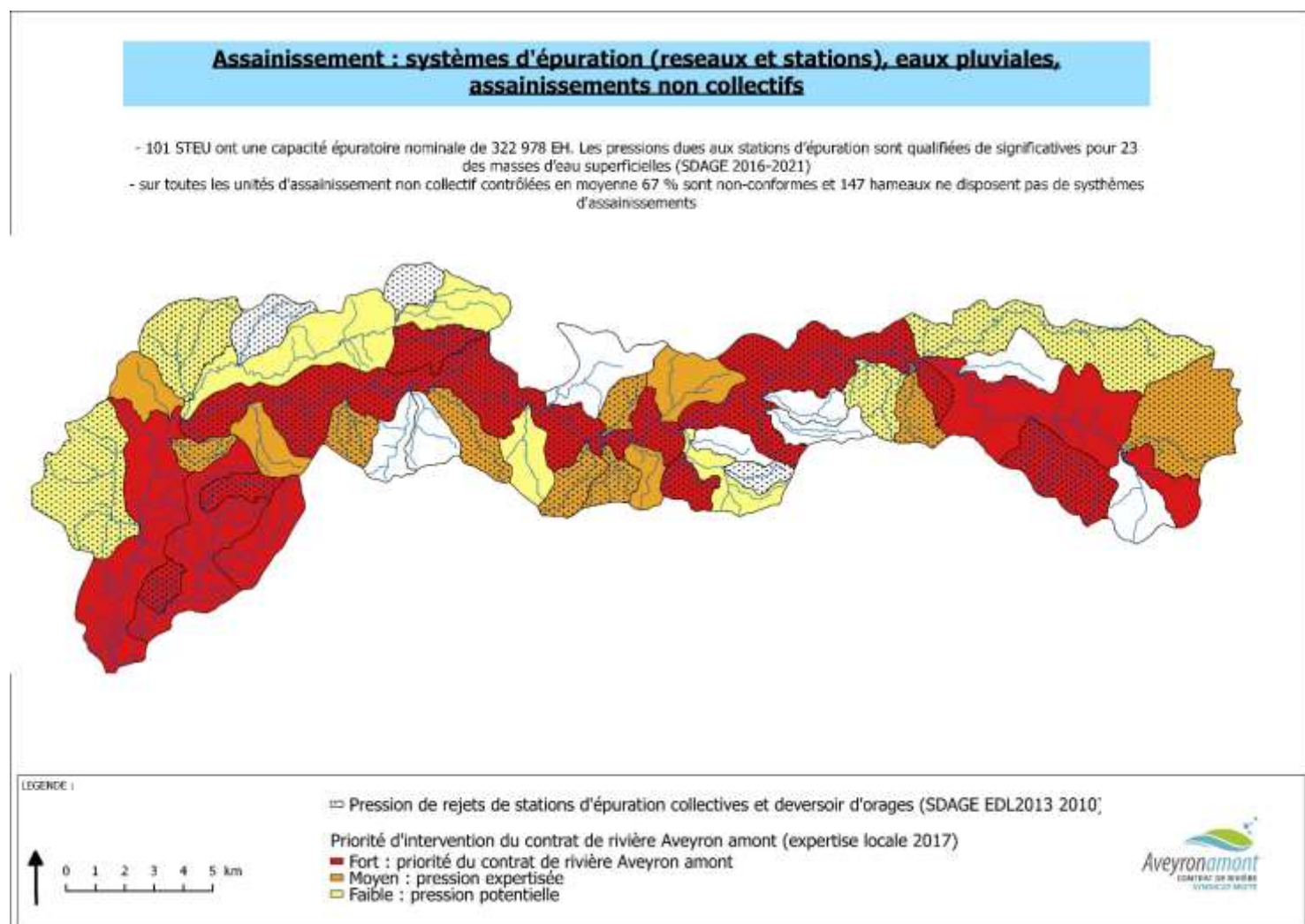


Figure : Synthèse cartographique de l'expertise pression assainissement du contrat de rivière Aveyron amont

Masse d'eau		SDAGE 2016-2021		Paramètres déclassant			Pression assainissement				
CE	Nom	Etat écologique	Objectif global	Ptot	PO43-	IBD	Assainissement collectif	Eaux pluviales	Industries	Assainissement non collectif	Priorité
FRFR199	L'Aveyron de sa source au confluent de la Serre	Moyen Mes	Bon état 2021				Pression potentielle	Pression expertisée		Pression expertisée	Priorité du contrat de rivière
FRFR200	L'Aveyron du confluent de la Serre au confluent de la	Bon Mes	Bon état 2021	x			Pression expertisée	Pression expertisée	Pression potentielle		Priorité du contrat de rivière
FRFR201	L'Aveyron du confluent de la Briane au confluent de	Moyen Mes	Bon état 2021	x	x	x	Pression expertisée	Pression expertisée	Pression potentielle		Priorité du contrat de rivière
FRFR202	L'Aveyron du confluent de l'Alzou au confluent du Viaur	Bon Mes	Bon état 2021			x	Pression potentielle	Pression expertisée	Pression potentielle		Priorité du contrat de rivière
FRFR364	La Serre de sa source au confluent de l'Aveyron	Bon Mes	Bon état 2021			x				Pression potentielle	Pression potentielle
FRFR366	L'Olip de sa source au confluent de l'Aveyron	Moyen Mes	Bon état 2015	x	x	x	Pression expertisée			Pression expertisée	Priorité du contrat de rivière
FRFR369	La Briane de sa source au confluent de l'Aveyron	Moyen Mes	Bon état 2021	x	x	NA				Pression potentielle	Pression potentielle
FRFR373	L'Alzou de sa source au confluent de l'Aveyron	Moyen Mes	Bon état 2027	x						Pression potentielle	Pression potentielle
FRFR374	La Maresque Montpourquié	Bon Mes	Bon état 2015			x					
FRFR377	La Serène de sanvensa de sa source au confluent de	Moyen Mes	Bon état 2021		x	x	Pression expertisée	Pression expertisée	Pression expertisée	Pression expertisée	Priorité du contrat de rivière
FRFR199_1	Le Verlenque	Bon Mod	Bon état 2015								
FRFR199_2	Le Merdands	Moyen Mod	Bon état 2015					Pression expertisée		Pression potentielle	Pression expertisée
FRFR199_3	Ruisseau de Cuge	Bon Mod	Bon état 2015								
FRFR200_1	Ruisseau du Mayroux	Moyen Mod	Bon état 2021				Pression expertisée	Pression potentielle			Pression expertisée
FRFR200_2	Ruisseau de Lugagnac	Bon Mes	Bon état 2015	x				Pression potentielle			Pression potentielle
FRFR200_4	Ruisseau de Laval	Moyen Mod	Bon état 2027								
FRFR200_5	Ruisseau Rieutord des Plallanges	Bon Mod	Bon état 2015								
FRFR201_1	Le Rieutord d'Ampiac	Moyen Mod	Bon état 2027					Pression expertisée			Pression expertisée
FRFR201_10	Le Lézer d'Aveyron	Moyen Mod	Bon état 2021				Pression potentielle			Pression potentielle	Pression expertisée
FRFR201_11	La Maresque de Recoules	Moyen Mod	Bon état 2027					Pression potentielle		Pression potentielle	Pression expertisée
FRFR201_2	La Brienne	Moyen Mod	Bon état 2027					Pression potentielle		Pression potentielle	Pression expertisée
FRFR201_3	Le Trégou	Moyen Mod	Bon état 2027				Pression potentielle			Pression potentielle	Pression expertisée
FRFR201_4	L'Auterne	Moyen Mes	Bon état 2027	x	x			Pression expertisée	Pression expertisée		Pression expertisée
FRFR201_5	Le Lenne	Moyen Mod	Bon état 2027				Pression potentielle				Pression expertisée
FRFR201_6	La Favasse	Moyen Mod	Bon état 2027							Pression potentielle	
FRFR201_7	La Maresque de Moyrazes	Médiocre Mes	Bon état 2027	x		x	Pression potentielle				Pression potentielle
FRFR201_8	Le Riou Nègre	Médiocre Mes	Bon état 2027	x		x	Pression potentielle				Pression expertisée
FRFR202_1	La Douilouse	Moyen Mod	Bon état 2027				Pression potentielle		Pression potentielle		Pression expertisée
FRFR202_2	Ruisseau de Notre Dame	Moyen Mes	Bon état 2027					Pression expertisée	Pression potentielle	Pression potentielle	Pression expertisée
FRFR202_3	L'Assou	Bon Mod	Bon état 2015				Pression potentielle	Pression potentielle			Pression potentielle
FRFR369_2	La Garrigue	Moyen Mod	Bon état 2027								
FRFR369_3	La Brianelle	Moyen Mes	Bon état 2027	x	x	x	Pression expertisée	Pression expertisée		Pression potentielle	Priorité du contrat de rivière
FRFR369_4	Ruisseau d'Inières	Moyen Mod	Bon état 2027								
FRFR373_1	Le Roudillou	Moyen Mod	Bon état 2027								
FRFR373_2	L'Alze	Moyen Mes	Bon état 2027			x	Pression expertisée				Priorité du contrat de rivière
FRFR373_3	L'Alzure	Moyen Mod	Bon état 2027				Pression potentielle				Pression potentielle
FRFR373_4	L'Algouse	Moyen Mod	Bon état 2027				Pression potentielle		Pression potentielle		Pression potentielle
FRFR374_1	Ruisseau de Zahaux	Moyen Mod	Bon état 2015				Pression potentielle				
FRFR377_1	Ruisseau de Marmont	Médiocre Mes	Bon état 2027	x	x	x	Pression expertisée	Pression expertisée	Pression expertisée	Pression expertisée	Priorité du contrat de rivière
FRFR377_2	La Petite Serène	Moyen Mes	Bon état 2027			x	Pression expertisée	Pression expertisée	Pression expertisée	Pression expertisée	Priorité du contrat de rivière
FRFR377_4	Ruisseau de Cassurex	Moyen Mes	Bon état 2027	x	x	x	Pression expertisée	Pression expertisée	Pression expertisée	Pression expertisée	Priorité du contrat de rivière

Tableau : Synthèse de l'expertise pression assainissement du contrat de rivière Aveyron amont

- **L'Aveyron** de sa source à la confluence avec le Viaur (FRFR199, FRFR200, FRFR201 et FRFR202) : améliorer la gestion des réseaux au droit des principaux bourgs (Séverac-le-Château, Laissac, Rodez-Agglomération, Belcastel et Villefranche-de-Rouergue), améliorer les rendements épuratoires des stations de Mayran et Compolibat, et gérer les assainissements de 5 hameaux (Cornuéjols, Lissirou, Mézerac, Les Plaines, Les Pesquiès / Le Bourget / la Boutonnerie)
- **L'Olip** (FRFR366) : améliorer les réseaux d'assainissement de Lapanouse et Saint Grégoire, et gérer les assainissements de 3 hameaux (Méjanel, Pomeyrols et Prévinières)
- **Les Serènes** (FRFR377, FRFR377_1, FRFR377_2, FRFR377_4)
- **La Brianelle** (FRFR369_3) : fiabiliser le système d'épuration de Flavin au regard de la capacité du milieu récepteur du rejet, améliorer la gestion des réseaux de La Primaube et gérer les assainissements d'1 hameau (La Vayssière)
- **L'Alze** (FRFR373_2) : améliorer les réseaux d'assainissement de Rignac

Depuis 20 ans, les actions de réhabilitation des stations ont contribué à améliorer significativement la qualité des masses d'eau (SIE, station de Floirac, 1975 - 2012). À l'image de l'action "C3 - optimisation du fonctionnement des stations d'épuration existante sur le bassin versant des Serènes" l'enjeu est d'aider les collectivités gestionnaires de l'assainissement à optimiser le fonctionnement de leurs installations épuratoires (entretien des stations, réhabilitation des réseaux) et à redéfinir les zonages et les processus de traitement dans les hameaux. Pour plus de détail consulter la fiche action STEU et ANC.

2. La lutte contre les pollutions diffuses liées aux activités agricoles :

ANNEXE 4 : IDENTIFICATION PAR MASSE D'EAU DES PRESSIONS EXPERTISÉES AU TITRE DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE (RISQUE DE TRANSFERT, OCCUPATION DU SOL, GESTION DE LA RESSOURCE) :

Le bassin versant Aveyron amont est en partie en zone vulnérable (arrêté n°2015072-0003 du 13 mars 2015). D'après le SDAGE 2016 2021 34 masses d'eaux superficielles (64 % de la surface du bassin versant) ont une pression significative diffuse azote (EDL 2013). Ceci correspond aux affluents de la rivière Aveyron en zones agricoles, et 3 masses d'eau souterraines sur 4 ont une pression significative diffuse nitrate d'origine agricole.

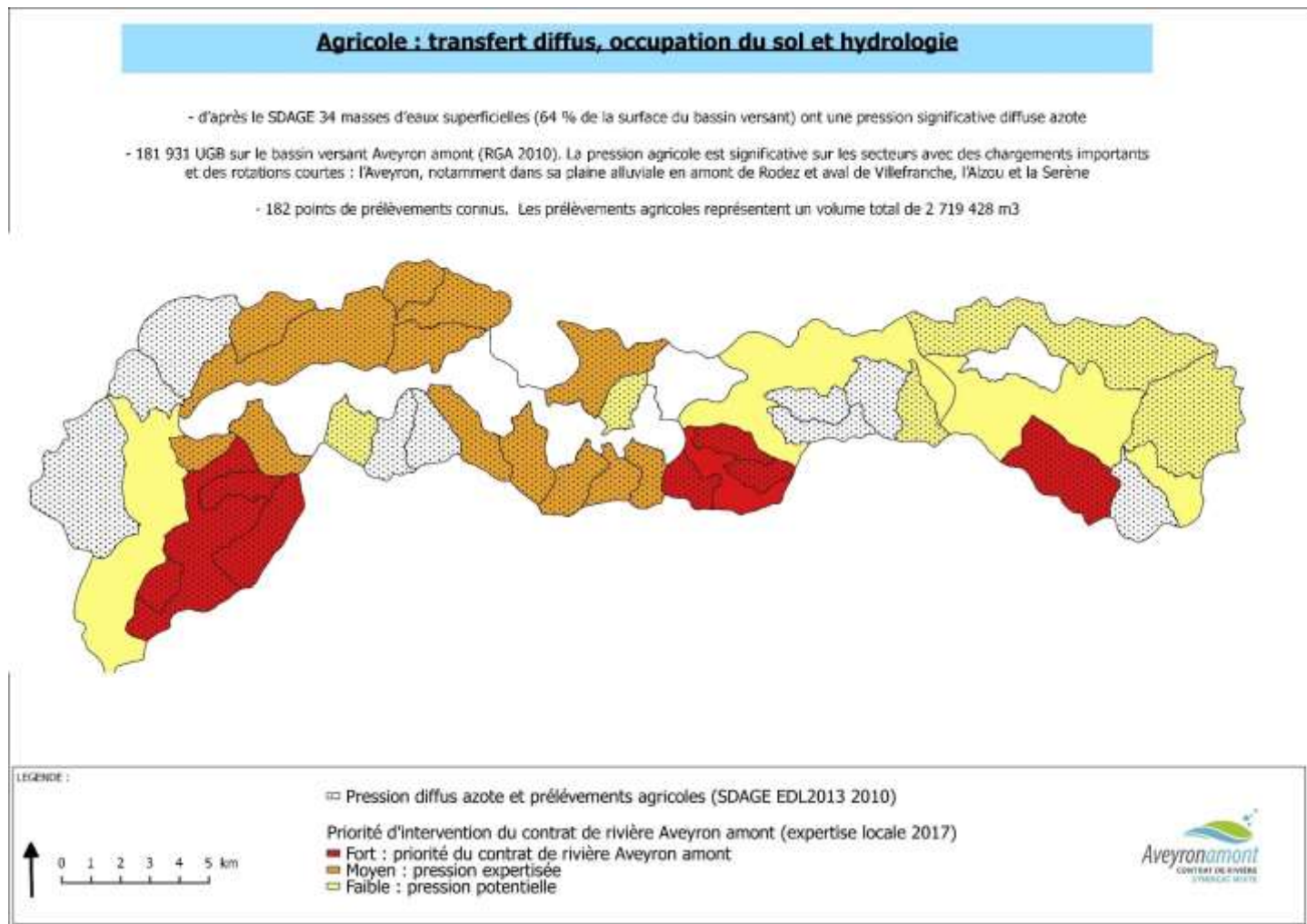
L'intérêt du travail réalisé dans le cadre du contrat de rivière est d'identifier parmi les masses d'eau prioritaire du SDAGE « pression significative diffuse azote » les priorités d'intervention du contrat de rivière 2019-2023. Les acteurs locaux ont contribué à avoir une approche spatialisée et pluri-paramètres. Les sources de données utilisées, synthétisées dans le tableau ... ci-dessous, vont de la cartographie des zones vulnérables, au chargement moyen par hectare de surface agricole utile, en passant par l'aléa érosion et le colmatage des cours d'eau, ou encore la gestion de la ressource en eau. Le détail de cette évaluation est présenté en annexe 4. Cette vision élargie de l'incidence de l'activité agricole sur le fonctionnement des milieux aquatiques a permis d'identifier 4 classes de priorité :

- pas de priorité : soit ces bassins versants sont majoritairement en contexte urbain (Auterne, Notre Dame, ...) soit l'activité agricole présente contribue à préserver le bon fonctionnement des milieux aquatiques (pâturage sur zone humide ou champ d'expansion de crues, maillage bocager important, ...)

- pression potentielle : même si on relève à l'échelle de la masse d'eau quelques pressions, de manière globale l'activité agricole présente contribue à préserver le bon fonctionnement des milieux aquatiques
- pression expertisée : les masses d'eau où l'on rencontre des dysfonctionnements liés à l'activité agricole, au sens large, et qui contribuent au déclassement de leurs états.
- priorité du groupe de travail : les masses d'eau avec une pression expertisée où les acteurs locaux souhaitent travailler en priorité.

Pression	Données collectées et spatialisées	Pris en compte dans le SDAGE
Risque de transfert diffus	- Déclassement au droit des stations de mesures du paramètre IBD, des concentrations en nitrates supérieures à 18 mg/L, et en produits phytosanitaires supérieures aux normes de potabilité (>0,1 ug/L)	(X)
Occupation du sol	- Orientation technico-économique communale (RGA 2010)	X
	- Chargement communal en Unité Gros Bétail par hectare de Surface Agricole Utile (UGB/haSAU) (RPG 2012 et RGA 2010)	
	- Aléa érosion (MESALES 2000) affiné avec l'assolement (RPG 2012, BD Topo, ortho-photos) et la pente (MNT)), ensablement marqué du lit mineur (PPG)	
Hydrologie	- Prélèvements agricoles (SIE 2012) en rivière, forage et lac collinaire	
	- Densité de plan d'eau (BD TOPO)	

Tableau : Données collectées pour l'expertise de la pression agricole



CE	Nom	Objectif écologique	NO3 (moyenne annuelle min max 2014-2017)	IBD	Phyto (moyenne des concentrations en mg/l)	Occupation du sol	Hydrologue	e Aveyron amont Priorité
FRFR199	L'Aveyron de sa source au confluent de la Serre	Bon état 2021			AMPA (0,169 : 11 : 0,88)	Pression potentielle		Pression potentielle
FRFR200	L'Aveyron du confluent de la Serre au confluent de la Briane	Bon état 2015			AMPA (0,15 ; 7 : 0,36)	Pression potentielle		Pression potentielle
FRFR201	L'Aveyron du confluent de la Briane au confluent de l'Alzou	Bon état 2021		moyen 2013	Druelle AMPA (0,707 : 14 : 0,83)	Pression potentielle		
FRFR202	L'Aveyron du confluent de l'Alzou au confluent du Viaur	Bon état 2015		médiocr e 2013	AMPA (0,374 : 14 : 0,83)	Pression potentielle		Pression potentielle
FRFR364	La Serre de sa source au confluent de l'Aveyron	Bon état 2015		moyen 2011	AMPA (0,07 ; 8 : 0,1)	Pression potentielle		Pression potentielle
FRFR366	L'Olip	Bon état 2021	12 - 12,4 (29,9)	moyen 2013	NA	Pression expertisée		Priorité du contrat de rivière
FRFR369	La Briane de sa source au confluent de l'Aveyron	Bon état 2021	26-28,8 (40,7)	NA	NA	Pression potentielle	Pression expertisée	Priorité du contrat de rivière
FRFR373	L'Alzou de sa source au confluent de l'Aveyron	Bon état 2027			NA	Pression potentielle	Pression expertisée	Pression expertisée
FRFR374	La Maresque Montpourquiè	Bon état 2015		moyen 2016	Diméthénamide (0,15 : 2 : 0,1)	Pression potentielle		
FRFR377	La Serène de sanvensa	Bon état 2027	18,8-19,4 (24)	moyen 2013	AMPA (0,073 : 2 : 0,1)	Pression expertisée	Pression expertisée	Priorité du contrat de rivière
FRFR199 1	Le Verlenque	Bon état 2015						
FRFR199 2	Le Merdans	Bon état 2021				Pression potentielle		Pression potentielle
FRFR199 3	Ruisseau de Cuge	Bon état 2015						
FRFR200 1	Ruisseau du Mayroux	Bon état 2021				Pression potentielle		Pression potentielle
FRFR200 2	Ruisseau de Lugagnac	Bon état 2015			NA			
FRFR200 4	Ruisseau de Laval	Bon état 2027				Pression potentielle		
FRFR200 5	Ruisseau Rieutord des Plallanges	Bon état 2015						
FRFR200 11	Le Rieutord d'Ampiac	Bon état 2027				Pression potentielle		Pression potentielle
FRFR200 110	Le Lézert d'Aveyron	Bon état 2021				Pression expertisée	Pression expertisée	Pression expertisée
FRFR200 111	La Maresque de Recoules	Bon état 2027				Pression potentielle	Pression potentielle	Pression potentielle
FRFR200 12	La Brienne	Bon état 2027				Pression expertisée	Pression potentielle	Pression expertisée
FRFR200 13	Le Trégou	Bon état 2027				Pression expertisée		Pression expertisée
FRFR200 14	L'Auterne	Bon état 2027			NA			
FRFR200 15	Le Lenne	Bon état 2027				Pression expertisée		Pression expertisée
FRFR200 16	La Favasse	Bon état 2027				Pression expertisée		Pression expertisée
FRFR200 17	La Maresque de Moyrazes	Bon état 2027		médiocr e 2014	AMPA (0,053 : 2 :)	Pression expertisée		Pression expertisée
FRFR200 18	Le Riou Nègre	Bon état 2027		médiocr e 2013	NA	Pression expertisée	Pression potentielle	Pression expertisée
FRFR200 21	La Doulouze	Bon état 2027				Pression expertisée	Pression expertisée	Pression expertisée
FRFR200 22	Ruisseau de Notre Dame	Bon état 2027			AMPA (0,159 : 2 : 0,3)			
FRFR200 23	L'Assou	Bon état 2015				Pression potentielle		
FRFR369 2	La Garrigue	Bon état 2027				Pression expertisée	Pression expertisée	Priorité du contrat de rivière
FRFR369 3	La Brianelle	Bon état 2027	31,3-32,2 (39,6)	moyen 2011	AMPA (0,506 : 12 : 1,70)	Pression expertisée	Pression expertisée	Priorité du contrat de rivière
FRFR369 4	Ruisseau d'Inières	Bon état 2027				Pression expertisée	Pression potentielle	Priorité du contrat de rivière
FRFR373 1	Le Roudillou	Bon état 2027				Pression expertisée	Pression expertisée	Pression expertisée
FRFR373 2	L'Alze	Bon état 2027		moyen 2016		Pression expertisée	Pression potentielle	Pression expertisée
FRFR373 3	L'Alzure	Bon état 2027				Pression expertisée	Pression expertisée	Pression expertisée
FRFR373 4	L'Algouse	Bon état 2027				Pression potentielle	Pression potentielle	
FRFR373 41	Ruisseau de Zahaux	Bon état 2021				Pression potentielle		
FRFR373 71	Ruisseau de Marmont	Bon état 2027	21,2-21,3 (24,3)	médiocr e 2013	NA	Pression expertisée	Pression expertisée	Priorité du contrat de rivière
FRFR373 72	La Petite Serène	Bon état 2027	12,5-13 (19,3)	moyen 2011	NA	Pression expertisée	Pression expertisée	Priorité du contrat de rivière
FRFR373 74	Ruisseau de Cassurex	Bon état 2027	17,4-17,5 (24,8)	moyen 2011	AMPA (0,302 : 5 : 0,64)	Pression expertisée	Pression expertisée	Priorité du contrat de rivière

Tableau : Synthèse de l'expertise pression agricole du contrat de rivière Aveyron amont

On retiendra que les experts locaux identifient comme prioritaires trois bassins versants :

L'Olip (FRFR366), la Briane (FRFR369, FRFR369_2, FRFR369_3, FRFR369_4) et les Serènes (FRFR377, FRFR377_1, FRFR377_2, FRFR377_4), situés dans un contexte rural, présentent plusieurs pressions ne permettant pas d'atteindre les objectifs de bon état : ensablement marqué, hydrologie perturbée, et qualité de l'eau dégradée.

Dans le bassin versant des Serènes, sur la base de ce diagnostic partagé avec les différents acteurs représentatifs du territoire, 33 actions transversales sont mises œuvre depuis 2014 dans le cadre du contrat territorial Serène. Les deux dernières années du contrat (2017 et 2018) sont plus particulièrement vouées à la mise en œuvre du volet agricole dont les principales orientations sont « érosion / bocage » et « plans d'eau ».

L'enjeu est de continuer, grâce à une animation locale, la mise en œuvre du contrat territorial Serène pendant 2 ans (2019-2020) et d'étendre progressivement la dynamique sur les bassins versant de la Briane et l'Olip.

Le travail sur ces trois bassins versants permettra d'avoir une vision globale des différents contextes technico-économiques du bassin versant Aveyron amont, et ainsi d'élaborer une stratégie à l'échelle du bassin afin de lutter contre les pollutions diffuses liées aux activités agricoles. Pour plus de détail consulter la fiche action AGRI.

3. La préservation et de la restauration des milieux aquatiques :

Depuis les années 90 les gestionnaires des milieux aquatiques ont engagé des programmes de travaux. Initialement axés sur du traitement et de la restauration de la végétation, sur l'Aveyron et ces principaux affluents, les travaux sont maintenant orientés vers de la gestion rapprochée des cours d'eau. Ces actions alliant restauration de la ripisylve, mis en défens des berges et points d'abreuvement sont au cœur des programmations actuelles PPG 2017-2021. On notera que des travaux expérimentaux de restauration de l'hydromorphologie sont engagés sur quelques têtes de bassin versant (débusage des cours d'eau, restauration de zones humides, ..) ou champs d'expansion de crues (diversification des écoulements, renaturation de cours d'eau ...).

Dans le cadre des programmes pluriannuels de gestion 2017-2021 un diagnostic précis des milieux aquatiques a été réalisé. Les prospections de terrain ont permis de caractériser 700 kilomètres soit 70% des cours d'eau du bassin versant. Trois compartiments ont été abordés :

- la continuité : la densité des ouvrages transversaux naturels ou anthropique (falaise, seuil, chaussées, plan d'eau, ...) et des aménagements latéraux (berges inertes, remblais, seuil...)
- la morphologie : les ripisylves (strates, densité-continuité, ...), l'état du lit (sinuosité, sites de piétinements, érosion de berges...), la présence d'abris, ...

- l'hydromorphologie : la diversité des faciès d'écoulement, les déficits ou excédents sédimentaires, la profondeur du lit (incision, déconnexion des zones humides rivulaires, ...), les aménagements effectués en lit mineur (recalibrages, busages, rectifications, pompages en rivières, ...) ou majeur (présence d'axes de communications, constructions, ...),

Le travail de concertation menée à l'échelle de commissions territoriales avec les élus locaux, les représentants des acteurs du territoire (dont l'agence de l'eau Adour Garonne et la Chambre d'agriculture), les services de l'état ont permis de définir des objectifs opérationnels, de hiérarchiser les secteurs d'interventions, et d'identifier des typologies de travaux. La suite de ce paragraphe présente un résumé synthétique des grandes orientations retenues :

a) La gestion rapprochée des cours d'eau, un préalable indispensable au bon fonctionnement morphologique,

Par gestion rapprochée des cours d'eau, on entend la restauration d'une ripisylve constituée de différentes strates continues, abritant une multitude d'essences locales adaptées, avec une diversité d'âge et en bon état sanitaire.

Maintenir une ripisylve de qualité contribue à réguler la température de l'eau, renforcer le processus d'autoépuration physico-chimique, créer des habitats variées propices aux populations de poissons et d'invertébrés benthiques, stabiliser les berges et dissiper l'énergie hydraulique.

En contexte d'élevage cette gestion doit s'accompagner par la pose de clôtures, afin de protéger la ripisylve et éviter une divagation du bétail sur tout le linéaire du cours d'eau, et au maintien d'un accès à l'abreuvement. En fonction du cheptel et des caractéristiques du cours d'eau différents types d'aménagements peuvent être étudiés.

Le travail de concertation a permis d'identifier des tronçons prioritaires en vue d'une gestion rapprochée des cours d'eau, soit 290 km représentant 30% du cours d'eau du bassin versant, ayant pour objet :

- **Restauration de la ripisylve** : remplacement des peupliers de culture arrivés à maturité, enlèvement parcimonieux des embâcles en amont des secteurs à enjeu, restructuration ponctuelle des strates arbustives, gestion des foyers d'espèces invasives, revégétalisation (plantations, boutures, marcottages, régénération spontanée associée à de la mise en défens, ...)
- **Restauration du profil des cours d'eau** : mise en défens des berges, aménagements de points d'abreuvement (pompes à museau, systèmes gravitaires, descente aménagées, ..), amélioration de passages à gués, ...

La carte ... ci-dessous présente le résultat de cette priorisation pour les années 2017-2021 avec en rouge les secteurs d'intervention prioritaire où sont programmés des travaux, et en orange les secteurs identifiés techniquement prioritaires où des travaux complémentaires pourraient être programmés en 2020. Pour plus de détail consulter les différents PPG.

Ces interventions sont indispensables pour un bon fonctionnement morphologique et sont un préalable nécessaire pour ouvrir la porte à la mise en œuvre d'actions innovantes d'hydromorphologie. Pour plus de détail consulter la fiche action PPG.

Gestion rapprochée des cours d'eau : ripisylve et abreuvement sur la période 2017-2021

- sur les 986 km de cours du bassin versant les experts locaux ont priorisé 290 km en vue de réaliser des travaux de gestion rapprochée, soit 30% du linéaire
- ces interventions sont indispensables pour un bon fonctionnement morphologique et sont un préalable nécessaire pour mettre en œuvre des actions innovantes d'hydromorphologie.

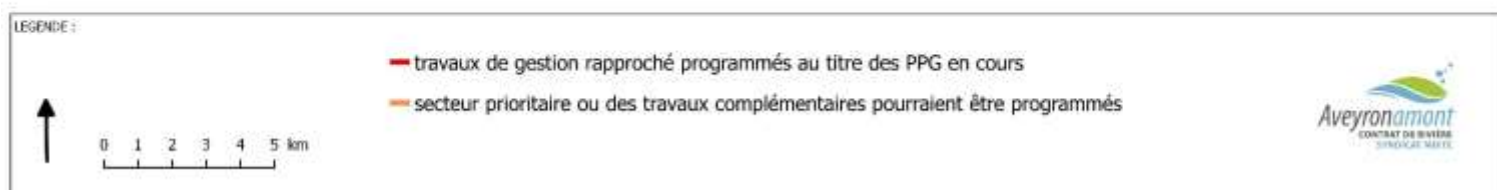
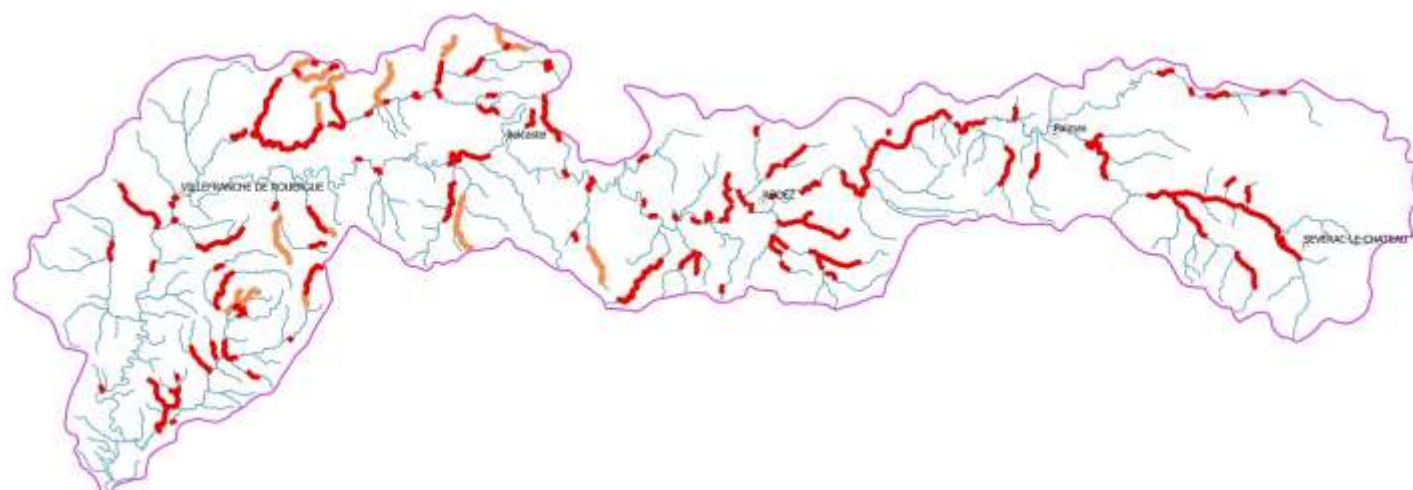


Figure : Synthèse cartographique des secteurs prioritaires en vue d'une gestion rapprochée des cours d'eau du contrat de rivière Aveyron amont. Cette carte est donnée à titre indicatif, pour plus de détails consulter les PPG

b) Restauration hydromorphologique, des projets innovants sur les têtes de bassins versants et les plaines inondables

Au cours de ces dernières décennies, les cours d'eau ont fait l'objet de travaux « d'assainissement des sols », notamment sur les têtes de bassins versants et les talwegs humides. L'objectif de ces travaux de drainage, curage, recalibrage et busage de cours d'eau était d'exploiter ces secteurs en parcelles agricoles et/ou pour l'urbanisation.

Les incidences de ces aménagements sur l'hydromorphologie se traduisent par une homogénéisation des milieux, une accélération des écoulements vers l'aval, une incision du lit et entraînant la déstabilisation des berges, un assèchement des milieux humides rivulaires, la réduction de la capacité de débordement des cours d'eau en amont des zones à enjeu, ... À ce jour, dans le cadre des PPG 2017-2021, des travaux expérimentaux de restauration de l'hydromorphologie sont identifiées sur quelques têtes de bassin versant ou des plaines inondables.

Restaurer les têtes de bassins versants

Les principaux secteurs concernés sont les têtes de bassin versant des cours d'eau en contexte Lézou - Ségala (le Mayroux, la Briane et ses affluents, la Brianelle, le Trégou, le Lenne, les Maresques, l'Alzou et ses affluents, le Riou Negre, le Lézert, la Serène et ses affluents, ...)

Des travaux expérimentaux de restauration de l'hydromorphologie sont identifiés sur quelques têtes de bassin versant : remise du cours d'eau dans son lit d'origine (ruisseau des Pourquoiils - Maresque de Moyrazes, débusage de cours d'eau (Planquettes - Brianelle, Trégou, ...), ...

Préserver les champs d'expansion de crues

Les principaux secteurs concernés sont les plaines alluviales en amont des secteurs urbanisés (l'Aveyron en amont de Rodez, l'Auterne, le Notre Dame, ...), les cours d'eau de plaine (Alzou, Serre, Assou, ...).

Des travaux expérimentaux de restauration de l'hydromorphologie sont identifiées sur quelques champs d'expansion : recharges alluvionnaires et micro-seuils de fond (Auterne, Assou), renaturation ponctuelle du cours d'eau par remise dans son lit d'origine (Serre, Saint Félix - Auterne), programme de gestion des milieux humides rivulaires par agropastoralisme et ouverture au public (Auterne)



Une de ces actions innovantes a été retenue dans le cadre de l'appel à projet « valorisons et restaurons et les zones inondables » : « Nostre Seigne, préserver les zones d'expansion de crues non-aménagées au cœur de l'agglomération ruthénoise ».

L'objectif est de contribuer au maintien du rôle hydrologique du site, préserver les habitats et les espèces d'intérêt et de sensibiliser à l'importance des champs d'expansion de crues en zones urbaines. Pour plus de détail consulter la fiche action APP ZEC.

Champs d'expansions de crues Nostre Seigne

Les acteurs du territoire souhaitent que ces interventions innovantes aient un rôle de vitrine pour poursuivre ce type de travaux et encourager de nouveaux porteurs de projets.

La carte ci-dessous synthétise les tronçons de cours d'eau où la pression hydromorphologique est de type « tête de bassin versant » en orange ou de type « champs d'expansion de crues » en vert. Comme on peut le constater les sites pilotes représentés par des étoiles rouges sont répartis de manière homogène à l'échelle du bassin versant. Pour plus de détail consulter la fiche action PPG.

Restauration hydromorphologique, des projets innovants sur les têtes de bassins versants et les plaines inondables

- Les principaux secteurs concernés sont les têtes de bassins versant des cours d'eau en contexte Lézou - Ségala (le Mayroux, la Briane et ses affluents, la Brianelle, le Trégou, le Lenne, les Maresques, l'Alzou et ses affluents, le Riou Negre, le Lézer, la Serène et ses affluents, ...).
- Les principaux secteurs concernés sont les plaines alluviales en amont des secteurs urbanisés (l'Aveyron en amont de Rodez, l'Auterne, le Notre Dame, ...), les cours d'eau de plaine (Alzou, Serre, Assou, ...).

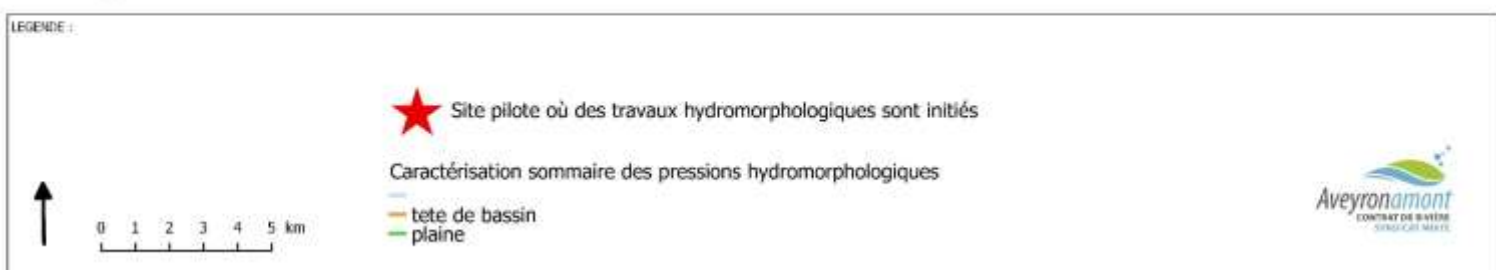
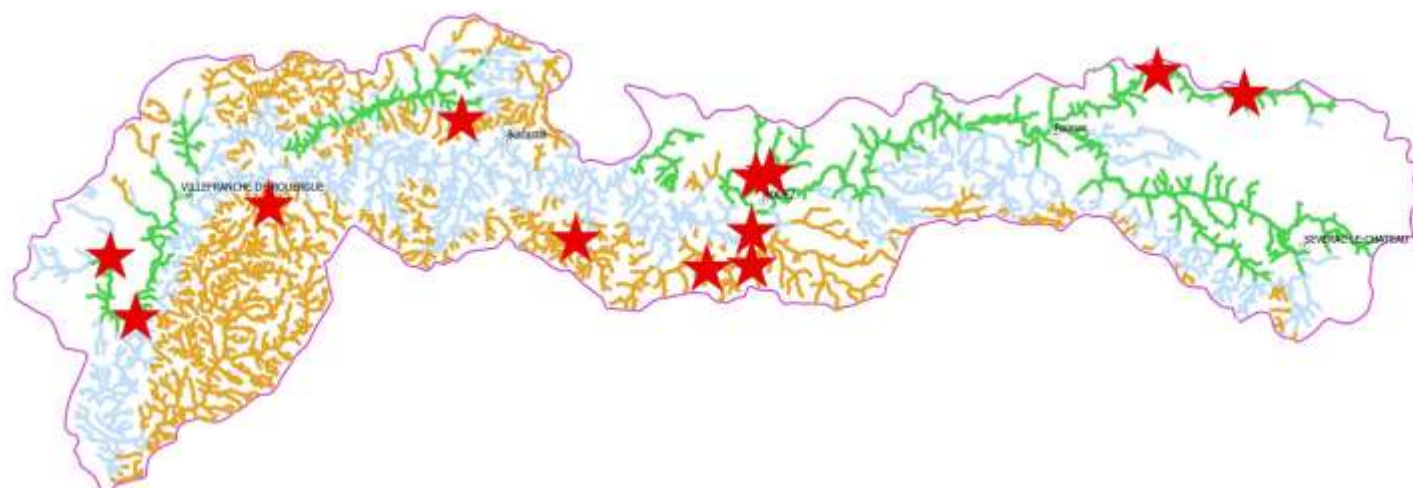


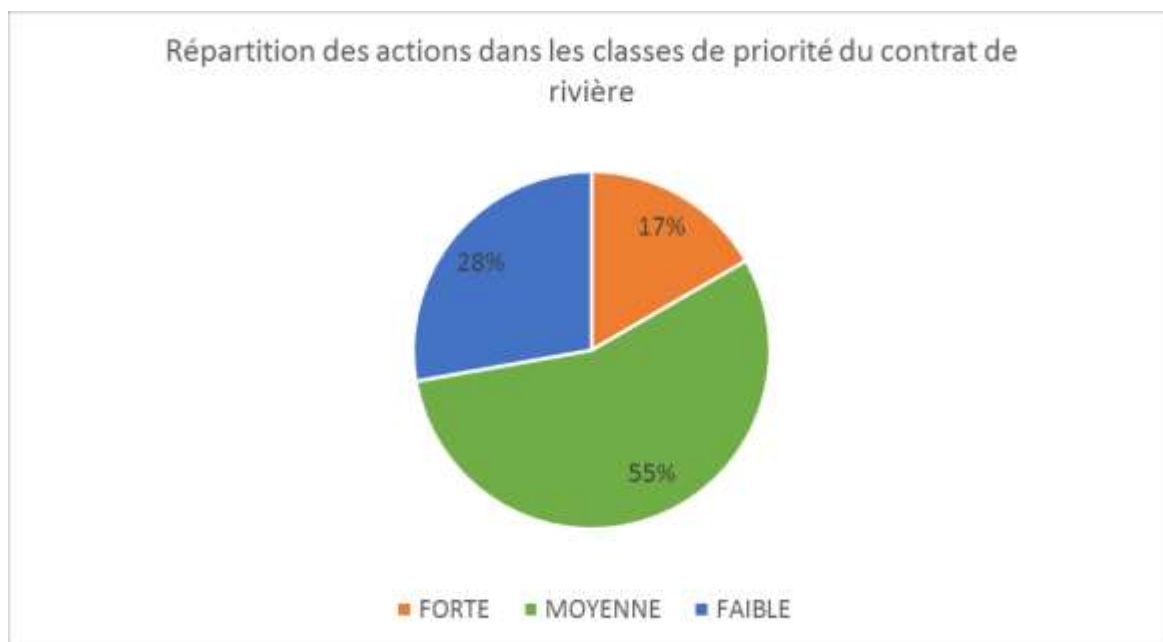
Figure : Synthèse cartographique des secteurs prioritaires en des futurs travaux hydromorphologiques.

C. LES PRIORITES DU CONTRAT DE RIVIERE

Au regard de l'état des lieux et objectifs de bon état, des pressions significatives identifiées dans le SDAGE (2016-2021), et de la connaissance locale, les actions ont été classées selon 3 degrés de priorité :

- **Priorité FORTE** : les actions dont la mise en œuvre est indispensable pour atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau fixés par la DCE. Par exemple toutes les actions contribuant à réduire ou supprimer une pression significative sur une masse d'eau déclassée, la mise en œuvre du contrat de rivière tel que l'animation du contrat et de ces outils (contrat territorial, plans pluriannuels de gestion, ...), les actions phares du contrat de rivière décrites ci-dessus.

- **Priorité MOYENNE** : les actions dont la mise en œuvre participe à atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau fixés par la DCE. Par exemple toutes les actions qui concourent à développer des activités économiques durables et respectueuses des milieux aquatiques.
- **Priorité FAIBLE** : les actions dont la mise en œuvre renforce la gestion intégrée et conforte l'atteinte les objectifs de bon état des masses d'eau fixés par la DCE. Pour finir on listera toutes les opérations contribuant à valoriser le patrimoine naturel lié aux milieux aquatiques et les activités de loisirs liées à l'eau, dans un objectif de réappropriation de ces richesses par la population.



IV. PLAN D' ACTIONS